

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-1 25SGADL0030

SEANCE DU
10 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
49

Date de convocation :
4 avril 2025

Date d'affichage :
11 avril 2025

OBJET :
Adoption du procès-verbal du conseil
communautaire du 19 février 2025

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 61

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 61

Nombre de Conseillers ayant voté contre :
0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 10**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 10 avril à dix-huit heures
trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est
réuni en séance, Salle Bourdelle à l'Embarcadère - 71300
MONTCEAU-LES-MINES , sous la présidence de **M. David**
MARTI, président

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Claude
LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS -
M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU -
Mme Montserrat REYES - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-
François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne
BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M.
Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS -
M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard
DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M.
Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean
GIRARDON - M. Christian GRAND - Mme Marie-Claude JARROT
- M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul
LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ -
Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy
MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme
Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY -
Mme Christelle ROUX-AMRANE - Mme Barbara SARANDAO -
Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE
- Mme Fabrice VESVRES -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Thierry BUISSON
M. Eric COMMEAU
M. Michel CHAVOT
M. Georges LACOUR
M. Didier LAUBERAT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
M. Laurent SELVEZ
M. CASSIER (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. SOUVIGNY (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis BEAUDOT



Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2025.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

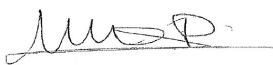
- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2025.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 11 avril 2025
et publié, affiché ou notifié le 11 avril 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,
Denis BEAUDOT



OBJET :

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2024

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyn COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général
des collectivités territoriales**

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Direction de l'Ecomusée - création des emplois saisonniers 2025

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyn COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyn COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Convention de mutualisation de ressources et de constitution de groupement de commande en matière de transports scolaires et annexes - Autorisation de signature.

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelynne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Solidarité avec Mayotte

PRESENTS :

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyn COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
**Association Ecole de Production du Creusot - Attribution d'une subvention - Signature
d'une convention d'objectifs 2025**

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Laëtitia MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Association Impact Tank- Attribution d'une subvention - Signature d'une convention 2025

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelynne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

**Association Pour l'Orientation et le Reclassement (APOR) - Attribution d'une subvention -
Signature d'une convention d'objectifs 2025.**

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Lionel DUPARAY, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Cyril GOMET, Mme Marie-Claude JARROT, M. Frédéric MARASCIA, M. David MARTI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jean PISSELOUP, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 58

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, M. Jean GIRARDON, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (58 VOIX)

OBJET :
**Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution
d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025**

PRESENTS :

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Université de Bourgogne - Convention cadre et d'objectifs 2025

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Eric COMMEAU, M. Lionel DUPARAY, M. Cyril GOMET, M. Frédéric MARASCIA, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Jérémy PINTO, M. Jean PISSELOUP, Mme Barbara SARANDAO

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 59

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (59 VOIX)

OBJET :
**EI NICOLAS COTELLE par l'intermédiaire de la SCI ESTELAS - Versement d'une subvention
au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention
d'application**

PRESENTS :

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Mise à jour du règlement d'attribution du fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise

PRESENTS :

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelynne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
**LE CREUSOT - ZA CHANLIAU - Vente de terrains nécessaires au développement de
l'entreprise Turbine Casting**

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY -
Conventions d'application n°2 à la convention cadre (David MARTI)

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Convention d'application n°3 à la convention cadre

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau-les-Mines - Bilan 2024

PRESENTS :

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelynne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

**Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau -
Déclaration de Projet n°1 de la commune d'Ecuisses valant mise en conformité du PLUi**

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Plan local de l'urbanisme intercommunal - Procédure de modification simplifiée sur la commune de Montceau-les-Mines - Modalités de concertation

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Projet alimentaire territorial (PAT) - Demande de reconnaissance de PAT de niveau 1, stade émergent, auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON - Aménagement du centre-bourg - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
**PERRECY-LES-FORGES - Aménagement de la Place de la Poterie - Demande de subvention
auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025**

PRESENTS :

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

LE CREUSOT - Aménagement partiel de la rue de Chanzy - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Contrat de ville 2015-2023 - Approbation du rapport politique de la ville 2023

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelynne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :
Recyclerie communautaire - Qualification de "service d'intérêt économique général" au sens de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

CUCM - Kit événement zéro déchet - Mise à jour des conditions de mise à disposition

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelynne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Signature du contrat opérationnel de mobilité du bassin de la Communauté Urbaine et adoption du statut de "partenaire associé"

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Frédéric MARASCIA, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 64

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (64 VOIX)

OBJET :

Délégation de service public de transports urbains - Signature de la modification n°4

PRESENTS :

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelynne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

OBJET :

Services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la C.U.C.M et prestations exceptionnelles de transport - autorisation préalable de signature de marchés publics passés en appel d'offres ouvert

PRESENTS :

M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Bernard DURAND, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ABSENTS & EXCUSÉS :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Jocelyne BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET), M. Lionel DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT), Mme Marie-Thérèse FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE), Mme Amélie GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS), Mme Séverine GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND), M. Jean GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT), M. Cyril GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD), Mme Monique LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER), Mme Alexandra MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY), M. Felix MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI), Mme Viviane PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU), M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 70

Pour : 66

M. Abdoulkader ATTEYE, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Denis BEAUDOT, Mme Jocelyne BLONDEAU, M. Thierry BUISSON , M. Roger BURTIN, M. Yohann CASSIER, M. Michel CHARDEAU, M. Michel CHAVOT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Gilbert COULON, M. Daniel DAUMAS, M. Armando DE ABREU, M. Christophe DUMONT, M. Bernard DURAND, M. Lionel DUPARAY, M. Gérard DURAND, Mme Pascale FALLOURD, M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Sébastien GANE, Madame Amélie GHULAM NABI, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Jean GIRARDON, M. Cyril GOMET, M. Christian GRAND, M. Gérard GRONFIER, Mme Marie-Claude JARROT, M. Georges LACOUR, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Charles LANDRE, M. Didier LAUBERAT, Mme Chantal LEBEAU, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Monique LODDO, Mme Isabelle LOUIS, M. Jean-Paul LUARD, M. Marc MAILLIOT, Madame Christiane MATHOS, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, Mme Paulette MATRAY, Mme Alexandra MEUNIER, M. Daniel MEUNIER, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, M. Guy MIKOLAJSKI, M. Felix MORENO, Mme Viviane PERRIN, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PIGEAU, M. Philippe PRIET, M. Marc REPY, Mme Montserrat REYES, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Enio SALCE, Mme Barbara SARANDAO, Mme Gilda SARANDAO, Madame Aurélie SIVIGNON, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, M. Noël VALETTE, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (66 VOIX)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 19 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET - Mme Evelynne COUILLEROT

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Eric COMMEAU, M. Frédéric MARASCIA, M. Jean PISSELOUP
Mme BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE) (arrivée 19h30 - IV-2)
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Abdoulkader ATTEYE

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2024.....	5
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	5
3. Direction de l'Ecomusée - Création des emplois saisonniers 2025	6
4. Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent	6
5. Convention de mutualisation de ressources et de constitution de groupement de commande en matière de transports scolaires et annexes - Autorisation de signature	6
II – QUESTIONS FINANCIERES	7
1. Solidarité avec Mayotte	7
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	8
1. Association Ecole de Production du Creusot - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025.....	8
2. Association Impact Tank- Attribution d'une subvention - Signature d'une convention 2025	8
3. Association Pour l'Orientatation et le Reclassement (APOR) - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025	13
4. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025	13
5. Université de Bourgogne - Convention cadre et d'objectifs 2025	14
6. EI NICOLAS COTELLE par l'intermédiaire de la SCI ESTELAS - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	16
7. Mise à jour du règlement d'attribution du fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise.....	16
8. LE CREUSOT - ZA CHANLIAU - Vente de terrains nécessaires au développement de l'entreprise Turbine Casting	18
9. TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Conventions d'application n°2 à la convention cadre	20
10. TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Convention d'application n°3 à la convention cadre	20
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	21
1. Politique foncière de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines - Bilan 2024	21
2. Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Déclaration de Projet n°1 de la commune d'Ecuisses valant mise en conformité du PLUi	22
3. Plan local de l'urbanisme intercommunal - Procédure de modification simplifiée sur la commune de Montceau-les-Mines - Modalités de concertation	23
4. Projet alimentaire territorial (PAT) - Demande de reconnaissance de PAT de niveau 1, stade émergent, auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	24
5. SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON - Aménagement du centre-bourg - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025	25
6. PERRECY-LES-FORGES - Aménagement de la Place de la Poterie - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025.....	25
7. LE CREUSOT - Aménagement partiel de la rue de Chanzy - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025	25
8. Contrat de ville 2015-2023 - Approbation du rapport politique de la ville 2023	26

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	28
1. Recyclerie communautaire - Qualification de "service d'intérêt économique général" au sens de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne	28
2. CUCM - Kit événement zéro déchet - Mise à jour des conditions de mise à disposition	28
VII - PROXIMITE	28
1. Signature du contrat opérationnel de mobilité du bassin de la Communauté Urbaine et adoption du statut de "partenaire associé"	28
2. Délégation de service public de transports urbains - Signature de la modification n°4	30
3. Services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM et prestations exceptionnelles de transport - autorisation préalable de signature de marchés publics passés en appel d'offres ouvert	30
VII - PROXIMITE	31
1. Interrogation relative aux enjeux en matière de sécurité publique sur le territoire de la CUCM, suite à l'annonce de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire quant à une potentielle fusion des commissariats de Police de Le Creusot et de Montceau-les-Mines	31

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Abdoukader ATTEYE est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Bien, mes chers collègues, en ouverture de notre premier conseil de l'année, je souhaite avant tout rendre hommage à notre collègue trop tôt disparu, Alain BALLOT. Homme de conviction et de proximité, profondément attaché à sa commune et à ses habitants, pendant plus de 40 ans, il a œuvré pour le bien commun et l'intérêt général, toujours avec humilité et une sincère volonté d'améliorer le quotidien de chacun. Celui qui a été maire de Saint-Eusèbe de 2008 jusqu'en septembre 2024, et conseiller communautaire depuis 2008, avait fait de son engagement une véritable vocation portée par le dialogue et la fidélité à ses valeurs. Son départ laisse un vide immense à Saint-Eusèbe bien sûr, mais aussi au sein de la Communauté Urbaine où son travail et son engagement resteront durablement. En sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

Je vous remercie. Je précise que nous devons opérer à son remplacement que nous n'avons pas pu faire ce soir parce que la suivante de liste visiblement ne souhaite pas siéger, mais n'a pas écrit encore pour le dire, ce qui fait que nous devons attendre son écrit avant de procéder au remplacement de notre collègue, Alain BALLOT, par le maire de Saint-Eusèbe que je salue et qui est présent parmi nous.

Notre conseil communautaire s'inscrira sous le signe de la solidarité. Ce sera le cas pour la délibération en soutien à Mayotte qui sera soumise à notre approbation, comme je l'avais annoncé lors de notre dernier Conseil. En effet, 2 mois après le passage du cyclone Chido, Mayotte reste marquée par la dévastation. L'action se partage entre urgence et début de construction. Ainsi, il apparaît important que la solidarité nationale se poursuive et que nous puissions, à notre niveau, y contribuer.

La solidarité et la cohésion vont également s'exprimer à travers plusieurs autres délibérations. Il en va ainsi de la poursuite de notre soutien à l'école de la 2^{ème} chance ou bien encore à l'association APOR. C'est également un partenariat nouveau, celui-là qui nous sera soumis pour l'école de production de l'IUMM ou bien encore avec l'Impact Tank qui œuvre pour identifier, objectiver et promouvoir les impacts d'innovation sociale dans laquelle la démarche Innov'insertion CUCM s'inscrit pleinement. C'est, enfin, la délibération sur la qualification de service d'intérêt économique général pour la recyclerie communautaire, permettant au travers de ce projet de créer des emplois d'insertion durable sur des métiers ayant une réelle plus-value sociale et environnementale.

Pour ce qui est du contexte national. Depuis notre dernier Conseil communautaire, la France dispose à présent d'un budget, et c'est heureux, quoi qu'on en pense. Au travers de la loi de finances adoptée ces derniers jours, les impacts pour les collectivités et pour la CUCM s'annoncent moins durs que la version du PLF du gouvernement de Monsieur Barnier. Nous sommes en train d'analyser précisément les différentes mesures pour identifier les conséquences précises à notre niveau. À ce stade, je souhaite souligner le fait que la prudence avec laquelle nous avons établi le BP 2025 a permis d'intégrer un certain nombre de mesures qui ont été confirmées, telles que le gel des fractions de TVA, la réduction du fond vert ou encore la hausse des cotisations de la CNRACL. Quant au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, le point est en cours d'analyse pour identifier s'il impacte ou non le territoire et, si oui, de quelle manière. Mais cela ne doit pas amener à baisser ni nos efforts ni notre attention sur les prochaines années. En effet, la Cour des comptes, par la voix de son premier président, Pierre MOSCOVICI, a déclaré, je cite : « les dépenses sociales et locales peuvent et doivent davantage contribuer à l'avenir au redressement des finances publiques ». Cela donne donc le ton de l'année prochaine, mais aussi des suivantes.

Enfin, je profite de ce conseil pour vous faire un petit retour de la rencontre que j'ai eue avec le ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, François REBSAMEN, ce lundi. Nous avons abordé beaucoup de sujets, des enjeux d'aménagement, de logement, ce que nous évoquons ici régulièrement, de normes environnementales, en lien avec le ZAN notamment, et en lien avec le développement économique actuellement à l'œuvre sur le territoire. Cela a également été l'occasion, et vous ne serez pas surpris, d'aborder la desserte TGV, stratégique, prépondérante, et donc bien montrer à ceux qui aujourd'hui sont à la manœuvre, et le ministère est bien entendu ce ministère - grand ministère - qui a les mobilités - parfaitement concerné, donc la desserte TGV, mais également l'interconnexion TGV/TER. 2 sujets que le ministre connaît parfaitement en tant que président de la métropole, puisque je rappelle qu'il nous a toujours soutenu dans nos démarches. Donc c'est un sujet, 2 sujets, qu'il connaît parfaitement et il m'a assuré de toute son attention et de son soutien sans faille au regard des enjeux liés au développement économique et universitaire de la Communauté Urbaine.

Ces sujets ont également été abordés à l'occasion de la visite du préfet de région ce mardi. Nous avons des belles séquences. Vous avez peut-être vu dans la presse la réaction du préfet de région lors de sa visite ici, il a été impressionné - ce sont ces mots - par l'écosystème que nous avons su créer ici pour le développement économique, pour l'enseignement supérieur et pour toutes les politiques publiques liées justement à ce développement. Il a été impressionné par notre Technopôle hub&go qui, selon lui, est un lieu unique - en tout cas, en Bourgogne Franche Comté, un lieu qui permet une structuration pour les années qui viennent, déterminante. Ça fait chaud au cœur d'entendre le préfet de région qui évoque ce Technopôle de cette manière, par rapport à tout le travail que nous avons mené depuis ces dernières années. Lui aussi nous a assuré de son soutien plein et entier dans toutes les politiques que nous menons et sur tous les enjeux qui sont devant nous, liés à ce développement. Il a même qualifié notre territoire, de territoire inspirant, démontrant par là même que quelque part, nous avons eu aussi une certaine vision à un moment donné pour créer cet écosystème - puisqu'il a parlé d'écosystème, à la fois de vision et d'écosystème, assez rare, disant de ce territoire - quand le journaliste lui a posé la question : est-ce que vous considérez que c'est une pépite ? Sa réponse a été, c'est bien plus qu'une pépite. Donc voilà, je pense que c'était important de le dire, de le rappeler. Vous pouvez aller voir sa déclaration dans la presse à la fois filmée, à la fois écrite, mais qui nous conforte dans le travail que nous menons et dans le travail qu'il nous reste encore à mener, bien entendu.

Vous le constatez, cher collègue, je poursuis ainsi avec mes équipes, inlassablement, au travers de mes déplacements et de l'accueil de délégations, le travail de mobilisation de tous les rouages de l'État et des partenaires pour soutenir les projets que nous portons et souligner l'importance des enjeux qui y sont liés, bien au-delà d'ailleurs de notre simple périmètre.

Voilà, mes chers collègues, ça me paraissait important de vous faire ce retour dans mon propos liminaire. En vous remerciant de votre attention.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2024

M. le Président.- Et je vous invite à présent à commencer l'examen de nos délibérations. En commençant comme d'habitude par l'adoption du procès-verbal du 19 décembre de l'année dernière. Est-ce qu'il y a des remarques avant adoption du procès-verbal ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent donc je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2024.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Le compte rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités. Est-ce qu'il appelle des remarques avant que nous en prenions acte ? Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, une question sur le protocole d'accord qui a été signé avec la société Eiffage au sujet de l'ancien pont qui est désormais dénommé l'espace Simone Veil. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que ce dossier est définitivement refermé et qu'on peut être aujourd'hui certain qu'il n'y a plus du tout de risque quant à la conception de cet espace ? Ça c'est ma première question et puis une remarque. Bon, je constate dans ces décisions qu'il y a notamment une prestation de services qui est attribuée à Inclusit Design pour 17 500 € pour la scénographie et la conception graphique de l'exposition « Nains de jardin » à la Villa Perrusson. Il y a d'ailleurs un 2^{ème} de près de 40 000 € pour la conception de l'espace d'accueil, toujours avec ce scénographe. Bon, j'ai l'impression quand même que l'argent public coule à flot parce que si on n'a pas au sein d'un écomusée comme le nôtre, les compétences pour

faire la scénographie d'une exposition consacrée aux nains de jardin et au sein de la CUCM, un service communication pour faire la création graphique. Bon je ne vois pas bien l'intérêt de passer ce type de marché.

M. le Président. - Alors sur le premier sujet, c'est à dire l'esplanade Simone Veil. Je vous confirme, le dossier est clos. J'ai moi-même participé au protocole d'accord avec la société Eiffage. Donc les travaux vont se réaliser à la charge pleine et entière de la société Eiffage. Donc il n'y a plus de sujet.

Sur le 2^{ème} sujet. Ce n'est pas la première fois que vous interpellez sur cette thématique, en disant à quoi ça sert d'avoir des services à la Communauté si on fait appel à des prestataires extérieurs ? Pas la première fois que vous le dites. Bon là c'est sur la Villa Perrusson. Nous avons des services à la Communauté Urbaine, oui, mais c'est vrai pour tous les pôles. D'ailleurs ce n'est pas simplement sur la Villa Perrusson, ce qui ne nous empêche pas de demander des prestations à l'extérieur. Mais comme le font toutes les collectivités. Nous n'avons pas la prétention d'avoir dans nos services toutes les compétences que ce soit en matière de graphisme, de scénographie. Alors même si on peut considérer que la scénographie pour les nains de jardins ne nécessite pas forcément de faire appel à un professionnel, c'est peut-être votre avis... Moi je me garderais bien de dire ça. Avoir des compétences internes pour faire une scénographie d'une exposition, je ne crois pas que - vous qui êtes soucieux des deniers publics - il soit nécessaire de recruter un scénographe ou une scénographe et faire appel à l'extérieur quand nous avons des expositions me paraît plutôt de bon aloi, bien entendu. Sur l'exposition, il s'agit de choses de valeur. Donc il faut aussi tenir compte que ce n'est pas simplement de petits nains de jardins qu'on voit dans les jardins, dans les maisons. C'est un artiste derrière qui a fabriqué ces statuettes et qu'ils doivent trouver leur place justement et leur bonne place au sein d'une scénographie croisant les cultures, les origines, et cetera, et cetera. Donc oui, nous faisons appel à un prestataire extérieur parce que nous n'avons pas toutes les compétences. Mais c'est vrai pour l'Ecomusée, c'est vrai pour d'autres sujets, nous continuerons à le faire, pour bien faire les choses. Alors vous pouvez être en désaccord et estimer que nos services ne font pas bien leur travail. Nous ne sommes pas assez compétents, nous leur transmettrons. Ne vous inquiétez pas.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas d'autres remarques ? Alors est-ce que nous pouvons prendre acte des décisions ? Oui. Unanimité sur la prise d'acte ? Je vous remercie alors.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Observations : Prise d'acte.

3. Direction de l'Ecomusée - Création des emplois saisonniers 2025

4. Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent

5. Convention de mutualisation de ressources et de constitution de groupement de commande en matière de transports scolaires et annexes - Autorisation de signature

M. le Président. - Nous avons la question 3, 4 et 5 qui concernent la création d'emplois saisonniers pour l'Ecomusée, la mise à jour du tableau des effectifs et une convention de mutualisation de ressources et de constitution de groupements de commandes en matière de transport scolaire. Je vous les propose sans présentation avec un vote direct, sauf s'il y a des questions avant le vote sur l'une ou l'autre. Non, pas de question. Il n'y aura pas de vote différent sur les 3 ? Je ne pense pas ? Donc je mets les 3 au vote en bloc. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté. Je vous remercie.

Direction de l'Ecomusée - création des emplois saisonniers 2025

Le conseil décide :

- *De créer au sein du service des publics de la Direction de l'Ecomusée, des emplois non permanents à temps complet et à temps non complet relevant de la filière culturelle calibrés sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C) et*

rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine :

- 2 emplois à temps non complet d'agents d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée à raison de 24 heures hebdomadaires du 7 avril 2025 au 7 novembre 2025 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ;
 - Et 1 emploi à temps complet d'agent d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée à raison de 35 heures hebdomadaires du 16 juin 2025 au 31 août 2025 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour la Villa Perrusson.
 - De créer au sein du MHI : 2 emplois à temps non complet d'agents d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée du 2 juin 2025 au 31 août 2025 à raison de 24 heures hebdomadaires.
 - D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et d'un accroissement saisonnier d'activité.
 - De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus.
 - De mettre à jour le tableau des effectifs.
 - De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
 - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.
 - D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.
- Observations : Adoption à l'unanimité

Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent

Le conseil décide :

- d'adopter la création de l'emploi permanent suivant à compter du 01/03/2025:

CREATIONS D' EMPLOIS				
GRADE	NB	EMPLOI OCCUPE	EVENEMENT	DATE EFFET CREATION
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	Chargé de projets eau et assainissement	CONCOURS	01/03/2025

- de mettre à jour le tableau des effectifs ;
- de préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante.

Observations : Adoption à l'unanimité

Convention de mutualisation de ressources et de constitution de groupement de commande en matière de transports scolaires et annexes - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande et mutualisation des ressources, à intervenir entre les communes intéressées et la CUCM.

Observations : Adoption à l'unanimité

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Solidarité avec Mayotte

M. le Président.- Question financière cette fois, et bien je l'évoquais tout à l'heure, donc je ne vais pas être très long. La solidarité avec Mayotte. Je vous propose ce soir, et bien, une délibération pour aider Mayotte dans sa reconstruction et la somme de 10 000 € que la Communauté pourra verser à la Croix Rouge si nous l'adoptons. Mais je pense que tout le monde est d'accord. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Solidarité avec Mayotte

Le conseil décide :

- *D'attribuer à la Croix-Rouge du Creusot un aide d'un montant de 10 000 € pour faciliter l'action en faveur de Mayotte suite au cyclone Chido ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Association Ecole de Production du Creusot - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

2. Association Impact Tank- Attribution d'une subvention - Signature d'une convention 2025

M. le Président.- Développement économique cette fois : Association Ecole de production du Creusot, l'attribution d'une subvention, je l'avais évoquée également tout à l'heure. Daniel MEUNIER qui va proposer également la 2^{ème} délibération qui concerne Impact Tank, et puis la subvention à APOR. Alors là, on va individualiser les votes par contre, parce qu'il y aura des personnes intéressées qui devront sortir et notamment pour APOR. La présentation des 2 premières, il n'y a pas de prise illégale d'intérêt, peuvent se faire l'une à la suite de l'autre et la 3^{ème} de manière différente.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Monsieur le Président., Puisque le Président nous a dit en début de ce Conseil que nous placions ce Conseil effectivement sous l'égide de la solidarité, l'innovation, l'inclusion, l'insertion. Effectivement, nous allons aborder 3 demandes de subventions dont la première à l'association école de production au Creusot. Vous savez qu'en partenariat avec la CUCM, l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Saône-et-Loire avait répondu à l'appel à manifestation d'intérêt public, d'intérêt national pardon, dans le cadre du dispositif des écoles de production. Suite à réponse favorable, il y aura donc l'implantation d'une école de production sur le territoire, plus précisément dans les locaux de l'ancien atelier de l'ancien lycée Jaurès. Elle sera dédiée à la formation pour des métiers que l'on appelle des métiers en tension tels que la chaudronnerie et le soudage, en adéquation bien entendu avec les besoins et les demandes des entreprises. C'est une démarche qui s'inscrit tout naturellement dans la politique de réindustrialisation - toujours très difficile à dire ce mot - voulue par la CUCM pour le territoire. Les entreprises pourront confier des commandes qui seront réalisées par les élèves qui in fine eux-mêmes préparent des CAP en réalisation industrielle. Il s'agit là d'une véritable formation en situation. Donc, dans le cadre du plan de financement, l'association qui est soucieuse de pouvoir démarrer cette activité le plus tôt possible, sollicite une subvention d'un montant de 30 000 €. Je répète à chaque fois qu'il s'agit du montant d'une subvention, nous dépassons effectivement le montant plafond de 23 000 € donc l'octroi de cette subvention sera soumis à convention d'objectif. Voilà pour cette première attribution de subvention.

Concernant le second domaine, là je serais peut-être un petit peu plus disert, un petit peu plus long, mais il me semble qu'il nous faille faire un focus particulier sur ce chapitre. Quand on veut faire d'un territoire un territoire innovant et puis en même temps inclusif et puis parler de facto d'insertion. Il est bien entendu, vous vous en doutez, de mettre en exergue toutes les variables et les problématiques qui président aux difficultés des personnes en situation de fragilité. Notre territoire ne fait pas exception en matière de taux de pauvreté matériel et social. Les ruptures scolaires, les ruptures éducatives vont grandissant. Les codes relationnels et de savoir être deviennent préoccupants. La santé psychique des personnes fragilisées est aussi une problématique que l'on ne peut nier. L'accès pour certaines et certains au domaine de la langue reste une problématique affirmée. L'âge croissant des publics en difficulté est un sujet qui interroge. L'exigence en termes d'emploi se multiplie en matière de logement, en matière de mobilité, en matière d'évolution numérique. Et à cela s'ajoute aussi une précarité étudiante galopante. Et une forte hausse de la composition monoparentale des familles qui entraîne, in fine, des difficultés notoires chez les enfants et particulièrement chez les adolescents. C'est fort de ces constats que notre Président a souhaité initier la démarche Innov'insertion CUCM intégrant toutes les structures d'insertion du territoire. Je rappelle aussi que c'est un projet qui fait partie du projet de mandat 2020/2026, ayant pour objectif d'intégrer l'impact social sur toutes les politiques que nous menons au niveau de la CUCM. C'est un projet qui est à la fois un projet inclusif, innovant, fédérateur et je dirais

résiliant en réponse aux nouveaux enjeux de société. C'est une initiative qui vise à prendre en compte et puis nourrir l'inclusion de tous les publics éloignés de l'emploi en faisant connaître toutes les missions et le travail approfondi de toutes les structures d'insertion du territoire. Et puis en fédérant leurs actions, en révélant leurs spécificités parce que des spécificités dans chacune de ces associations d'insertion, il y en a et il faut les faire connaître, en les invitant bien entendu aussi au partage d'actions et en fédérant leurs actions, en privilégiant leurs spécificités, j'y reviens, mais tout en leur laissant aussi conserver leur autonomie de fonctionnement. Donc ce projet, c'est avant tout la promotion de l'intérêt général en direction des publics les plus fragiles. Pour conduire ce travail, des groupes de travail ont déjà vu le jour et se sont mis immédiatement en besogne pour identifier les besoins et les attentes et sensibiliser aux défis d'avenir au travers de l'innovation sociale et technologique et puis arriver aussi à construire des projets communicationnels communs. Il y a un diagnostic qui a été élaboré par les différents partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation et cette démarche a été présentée à la DDETS et au département de Saône-et-Loire. Pour se faire, nous sommes entourés de l'association Impact Tank qui a une grande expérience dans le domaine de l'innovation sociale et environnementale et des objectifs que nous poursuivons, collaborant avec des institutions universitaires. C'est le premier Think and do tank européen qui est dédié à la valorisation et à la mise à l'échelle d'innovations sociales à impact positif. Alors il est à savoir, le Président y reviendra certainement, qu'Impact Tank organise à l'échelle européenne et internationale le sommet de la mesure d'un pacte social qui réunira chercheurs et spécialistes, entreprises, associations, financeurs, réseau de l'économie sociale et solidaire et parlementaire. C'est un sommet conséquent auquel la CUCM sera prochainement invitée pour présenter justement son dispositif territorial. Alors tout ce travail débouche sur un livret commun, fédérateur, finalisé désormais. Nous les avons présentés effectivement à la presse très récemment puisqu'il y a eu une conférence de presse hier. Je vous rassure tout de suite, ces livrets seront distribués aux 34 communes de notre territoire très prochainement. Ce livret commun sera enrichi d'une plateforme interactive et puis enrichi aussi par l'organisation d'une journée phare qui mettra en lumière tous de nos acteurs travaillant dans le champ de l'insertion. Ce livret a pour vocation première, je le rappelle, de présenter tous les possibles en matière d'insertion professionnelle pour guider tous ces gens vers les ressources et les dispositifs les plus adaptés. Ce n'est pas un livré qui se limite seulement à l'emploi, mais il recèle aussi un focus très important sur les freins à l'emploi, et ça c'est déterminant, qui sont de plusieurs ordres et qui représentent des obstacles prégnants, souvent par manque d'information, par manque de communication sur les ressources existantes. Il en va des dimensions essentielles. Je vous les rappelle, vous les connaissez toutes et tous. Problèmes de la mobilité, le problème du logement, des ressources de santé, des moyens numériques, des ressources sociales, juridiques ou administratives et même parfois des situations judiciaires complexes. Donc c'est, pour résumer, un guide du mieux vivre destiné à réduire les barrières à l'insertion sociale et professionnelle, particulièrement pour les nouveaux précaires qui arrivent dans une société aux multiples changements et puis aux évolutions techniques qui sont des évolutions techniques galopantes. Et puis il y a la plateforme numérique dédiée. Une plateforme numérique qui constitue, pour illustrer les avancées techniques du monde numérique, une extension moderne, dynamique de ce livret et qui permettra en temps réel pour les demandeurs à des informations actualisées. C'est un outil qui est pensé pour s'adapter aux besoins actuels. La plateforme va représenter une interface interactive qui va permettre des connexions entre bénéficiaires, les structures d'accompagnement et partenaires. Voilà donc pour mener à bien ce travail d'importance qui a nécessité des heures de travail. Et là, je tiens vraiment à remercier toutes les structures d'insertion au travers de leur président, de leur présidente, de leur directrice et directeur pour l'engagement qu'ils ont pris à nos côtés. Ce travail important pour la cohésion territoriale, nous nous sommes entourés et fait aider de l'association Impact Tank qui, bien entendu, sollicite une subvention de 30 000 €. Bien entendu, encore une fois, vu le montant alloué, cette subvention sera assortie d'une convention d'objectif. Voilà, cher collègue, j'ai voulu quand même prendre un petit peu le temps de vous détailler tout ce travail de ces quelques mois qui débouche, je vous l'assure, sur véritablement des produits de qualité au service de nos personnes les plus fragiles sur notre territoire.

M. le Président. - Merci, alors avant que je mette aux voix l'une et l'autre, est-ce qu'il y a des prises de parole ?
Monsieur LANDRE. Madame JARROT. Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui, j'ai écouté attentivement la présentation effectivement très complète de Daniel MEUNIER, mais j'avoue qu'en en vous écoutant, je n'ai pas bien vu le rapport entre ce que vous nous avez présenté et cette subvention de 30 000 €, hormis s'il s'agit d'une subvention a posteriori pour rétribuer un travail qui a déjà été effectué. C'est vrai qu'une convention d'objectifs aurait permis d'éclairer cela parce qu'à la lecture de la délibération avant le Conseil, évidemment j'ai regardé ce qu'était Impact Tank, qui en fait est une émanation du groupe SOS qui gère notamment l'Hôtel Dieu du Creusot - comme le groupe SOS sait en créer beaucoup et solliciter les acteurs publics pour qu'ils profitent de la forme associative de ces structures pour les subventionner. Et quand je suis allé sur leur site, j'ai cru que j'allais trouver beaucoup d'études d'impact. En réalité, je n'ai pas dû en trouver plus de 2 ou 3 puisque

sur la trentaine qui sont présentés, en réalité, ce sont des renvois vers les sites Internet d'autres structures. Alors parfois avec des sujets et des actions sociales qui sont extrêmement intéressantes. Mais je ne vois pas bien ce qu'a produit depuis 4 ans - puisque ça fait 4 ans que cette structure existe - l'association Impact Tank à l'exception de ces 2 sommets - vous l'avez rappelé tout à l'heure -qui ont été donc réalisés je crois en 2024 et 2023. Et c'est vrai que je ne comprends pas bien dans quel cadre cette demande a été faite sauf si c'est effectivement la rétribution du travail effectué parce qu'en matière d'étude d'impact, je ne suis pas spécialiste du paysage en la matière mais je vois que lorsque l'on va sur leurs outils de communication, il est écrit dans le document qu'il se spécialise aussi dans la communication des résultats de ces études et bien, je ne trouve rien ou presque rien en la matière. Donc j'aimerais bien que vous nous éclairiez sur ce point. Merci.

M. le Président.- Mme JARROT peut-être ?

Mme Marie-Claude JARROT.- Alors moi j'ai une question sur aussi l'éclairage. Vous venez de dire, Daniel, tu viens de dire qu'il y aurait une distribution aux 34 communes. Alors est-ce que ça va nous permettre - parce que ça serait très bien - de pouvoir modéliser toutes les données dont tu as parlé dans un rapport qui nous permettrait d'avoir la même présentation pour chaque commune ? Voilà, c'est ma question.

M. le Président.- Alors est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors peut-être pour répondre à Marie-Claude JARROT d'abord dans un premier temps, Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Non, mais il me paraît effectivement intéressant de pouvoir modéliser. C'est un travail qui a été mené au sein de la Communauté Urbaine, mais qui sert avant tout au demandeur et personnes fragiles de tout le territoire. Donc effectivement que les communes soient des relais me paraît quand même on ne peut plus important.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ? Oui, Évelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui, merci Président. C'est un sujet qui est regardé avec attention depuis de nombreuses années par les différentes instances en compétences ; l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, que ce soit le Conseil départemental ou la Communauté Urbaine. Et c'est vrai qu'il est toujours important de se renouveler, d'innover et puis surtout, à un moment donné, de voir quel est l'impact et d'évaluer parce que bien souvent les politiques sont soit renouvelées, soit modifiées, mais l'évaluation me semble en être quelque chose de tout à fait essentiel et que la Communauté à un moment où le territoire se développe, c'est à dire qu'où les recrutements sont importants, où les entreprises comme MCGP, comme Jimmy ou d'autres déjà installées sur notre site industriel, que ce soit au Creusot ou à Montceau recrutent. Je crois qu'il est vraiment important que nous ne laissions personne au bord du chemin et que de ce travail soit fait pour et bien que l'ensemble de la population de notre territoire communautaire profite de ce développement économique et donc du coup, cette démarche Innov'insertion en tant que telle, mais aussi en lien avec une association nationale qui a un regard beaucoup plus global, beaucoup plus innovant et qui pourra nous accompagner. Je crois que c'est essentiel et je voulais saluer le travail qui avait été fait dans ce sens.

M. le Président.- Merci. D'autres interventions ? Alors je vais apporter quelques éléments de réponse. D'abord, tout le monde semble comprendre ce qu'est Innov'insertion CUCM, puisque la question de Monsieur LANDRE ne portait pas là-dessus, mais plutôt sur Impact Tank et le travail qu'il produira. Mais je suis très heureux que chacun mesure le travail qui a été fait, ça a été salué par Daniel MEUNIER. Ça a été salué également par Évelyne COUILLEROT et par Madame JARROT, qui, d'ailleurs, rappelez-vous, vous m'aviez interpellé à juste titre en disant, la Communauté Urbaine est un territoire innovant, il serait bon peut-être que nous soyons innovants en matière d'insertion du public. Et je vous avais dit et bien ça tombe bien parce que nous menons un travail à la Communauté Urbaine avec les structures qui aujourd'hui travaillent dans le domaine de l'insertion et toutes sans exception, de manière justement à apporter une approche innovante, comme nous l'avons fait sur le développement économique, je le rappelle, avec les Assises de la relance économique, puis, ensuite, la Biennale, comme nous l'avons fait sur l'Enseignement supérieur, c'est à dire avec les acteurs économiques. Comme nous l'avons fait avec l'enseignement supérieur sur le schéma qui a débouché sur un travail que nous avons mené avec les acteurs de l'enseignement supérieur. Et bien, dans le domaine de l'insertion, nous avons eu la même méthode, il y a un travail qui est réalisé aujourd'hui, il y a une expertise, mais il faut être plus innovant et comment on peut arriver collectivement à être plus innovant. Ça a été tout le sens du travail, je resitue dans le contexte, donc ça a été un long travail. Enfin, quand on regarde, ce n'est pas si long que ça, mais en

tout cas, fourni. Le travail a été fourni par tout le monde, comme l'a dit Daniel, les structures, la Communauté Urbaine, les équipes et les élus. Et ça débouche donc sur Innov'insertion CUCM. Quand nous avons fait, d'ailleurs, moi, ça m'a plutôt fait plaisir, parce que quand nous avons fait la conférence de presse hier sur ce sujet-là, les représentants des structures qui étaient là, et notamment les directions, ont dit ça a eu aussi un effet qu'on n'avait pas forcément mesuré, nous, quand on a commencé le travail, de dire on n'est plus seuls. On n'est plus seuls. Il faut un chef de file qui soit la Communauté Urbaine, parce que ça fait partie de nos compétences. Mais souvent on se retrouve seuls, les directions se retrouvent seules par rapport à des sujets lourds à porter. Et avec Innov'insertion CUCM, du coup, on n'est plus seuls. Et je pense que ce n'est pas à négliger non plus. Donc là aussi nous avons été me semble-t-il innovants à la fois avec les ressources que nous avons ici sur le territoire, puis à la fois avec des ressources extérieures.

Et j'en viens à l'interrogation que vous avez sur le groupe SOS, on ne va pas se le cacher, c'est de notoriété publique, c'est le plus grand groupe européen en matière d'économie sociale et solidaire, je dis bien européen, ça veut dire qu'il a des équipes, des milliers de personnes qui travaillent, dans plusieurs domaines, les hôpitaux bien entendu, on en sait quelque chose ici, mais aussi les EHPAD, mais aussi dans l'innovation sociale, parce que c'est sa vocation première. En fait, c'est d'abord sa vocation au groupe. Et donc on s'est appuyé sur une expertise, d'abord d'un acteur qu'on connaissait sur le territoire, ce qui n'est plutôt pas mal. Il y a des rapports de confiance entre le groupe SOS et le territoire au travers de ce qu'ils font ici, donc s'appuyer sur une expertise extérieure. Et là, les structures en avaient besoin, nos services avaient besoin de ce regard extérieur, de manière à arriver à créer le travail que nous avons réalisé. Alors, Impact Tank, il n'a pas rien fait. Ce think tank, il n'a pas rien fait. Il y a une quinzaine de notes d'analyses, qui ont été produites, d'analyses thématiques pour le coup, qui ont été publiées et un rapport annuel, justement, sur la mesure de l'impact, sous la forme d'un panorama de l'évaluation de l'impact social en France. Donc ils ont produit des choses, et c'est vrai que je vous donne un exemple, de publication, mesurer l'impact social et l'ancrage territorial des entreprises. Il y a une contribution de 200 pages, mais nous pourrions vous l'adresser, Monsieur LANDRE, sans problème. Il y a 200 pages qui expliquent comment se mesure cet impact, notamment dans le domaine économique. Nous allons donc... Enfin, les travaux vont être présentés lors de l'événement Innov'insertion CUCM, je le rappelle, le 8 avril. Donc, c'est une intervention qui va arriver, elle n'est pas encore faite, elle va arriver et la prestation, elle correspond aussi à ça, ce qui est bien normal. J'ajoute également que la Communauté Urbaine, et ce n'est pas une petite chose, sera aussi, vous voyez on est inspirants, Territoire d'inspiration au Sommet de la mesure de l'impact à Paris au mois de mai, pour sa démarche justement, Innov'insertion CUCM. Donc voilà, tout est lié, c'est la 3^{ème} édition de ce sommet, ce n'est pas un petit événement, c'est un grand événement qui réunit des décideurs privés, publics, des experts de tous les champs de l'innovation, innovation sociale, innovation territoriale, innovation économique également et il se tiendra au Conseil économique, social et environnemental avec à ce jour déjà 2000 participants inscrits. 2000. Que la Communauté Urbaine soit territoire inspirant lors de ce Sommet avec 2000 participants inscrits aujourd'hui et ça ne sera sans doute pas terminé et bien je pense que c'est plutôt, c'est plutôt une bonne chose. Voilà ce que je tenais à apporter en matière de réponse par rapport à la question que vous avez posée.

Madame JARROT souhaite intervenir à nouveau. Attendez le micro parce que vous avez une petite voix aujourd'hui. Oui, je trouve. Parfois, vous avez la voix plus forte.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui, alors moi ce qui m'intéresserait en tant que Maire de Montceau-les-Mines, c'est donc d'avoir le document pour pratiquer une sorte, si je peux m'exprimer ainsi en termes de mesure, en termes de solutions pratiques, en termes de contribution territoriale des entreprises, une sorte de benchmarking et aussi de copier sur ce qui est fait pour avoir une cartographie du territoire de Montceau. Voilà...

M. le Président.- Oui mais vous l'aurez.

Mme Marie-Claude JARROT.- Ça, c'est extrêmement intéressant, plutôt que d'inventer des choses qui existent déjà, que la Communauté a payé. C'est très important qu'on ait ça, avoir cette carte, pour cartographier notre territoire.

M. le Président.- Oui... Moi vous savez la cartographie, mais j'y reviendrai... Aujourd'hui on ne raisonne plus en bassin sud, bassin nord, je crois que c'est dépassé - vous comme moi d'ailleurs, vous comme moi, on est d'accord sur le sujet. Aujourd'hui, le raisonnement il est territorial, il n'est pas côté sud, côté nord. Ce que nous faisons et le travail que nous faisons, c'est collectivement pour le territoire. Alors après effectivement et bien il faut arriver à cibler, à voir et cetera. Donc vous aurez bien entendu les livrets. Nous sommes à votre disposition si vous avez un moment des questions précises par rapport...

Mme Marie-Claude JARROT.- Quand j'aurai les documents.

M. le Président.- Oui, oui, mais vous les aurez bien entendu. Vous les aurez. Ils viennent de sortir. Donc vous les aurez.

Mme Marie-Claude JARROT.- Bien, merci.

M. le Président.- Vous les aurez sans difficulté. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, merci pour toutes ces interventions, voilà, qui sont toujours positives dans mon esprit. Mais, moi, je pense que ce travail, il faut que nous en soyons collectivement très fiers. Fiers parce que c'est avant tout un travail qui a été un travail fédérateur, qui a permis aux gens de croiser les regards, qui a permis de percevoir toutes les richesses complémentaires de nos associations d'insertion qui font un travail remarquable sur notre territoire, je crois qu'il faut, il faut savoir le constater et en dresser encore une fois, ce bilan collectif qui va nous permettre d'envisager des solutions sociales et humaines pour nos publics les plus fragiles. Je crois que là c'est vraiment un élan collectif que nous avons tous et j'espère que vous le partagerez toutes et tous.

M. le Président.- Je pense qu'on est arrivés au bout de l'échange et je vais donc mettre aux voix la délibération qui concerne, attendez que je m'y retrouve, l'école de production. Petite remarque quand même dans le contexte actuel, non mais petite remarque quand même, dans le contexte actuel, nous n'avons diminué aucune subvention. Aucune. Je pense qu'il est important de le dire. Ce n'est pas partout pareil, c'est même loin d'être le cas dans d'autres territoires. Donc moi j'insiste beaucoup, nous avons eu cette volonté de ne diminuer aucune subvention, voir même d'en apporter de nouvelles et notamment avec l'école de production. Voilà. Pourquoi ? Et bien parce que ça va dans le sens de ce que nous souhaitons, parce que l'IUMM est un acteur du territoire important et il faut l'aider justement parce qu'eux aussi sont à nos côtés. Donc voilà. Alors sur la subvention à l'école de production, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Association Ecole de Production du Creusot - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecole de Production;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2025 ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 30 000€ à l'association Ecole de Production;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Sur Impact Tank. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Association Impact Tank- Attribution d'une subvention - Signature d'une convention 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Impact Tank;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2025 ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 30 000€ à l'association Impact Tank ;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observation : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Alors là je vais sortir avec d'autres. Je vais laisser Daniel MEUNIER présenter. Donc nous devons sortir : Éric COMMEAU, mais il n'est pas là je crois, Séverine GIRARD-LELEU, Marie-Claude JARROT, moi-même, Danièle PICARD, Guy SOUVIGNY et Laurent SELVEZ, par précaution également. Comment ? Que pour APOR oui, à ce stade on sort que pour APOR. On sortira plus tard, d'autres sortiront dans d'autres...

3. Association Pour l'Orientation et le Reclassement (APOR) - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

M. Daniel MEUNIER. - Bien, chers collègues, pour l'Association pour l'orientation et le reclassement. Qui est l'association APOR ? Bon, c'est une décision qui est dans le droit fil du dossier que je viens d'aborder, puisque l'association APOR a adhéré sans réserve et avec grand intérêt au dispositif Innov'insertion CUCM. Dans le domaine de l'insertion, APOR s'adresse, vous le savez toutes et tous, aux chômeuses et chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires du RSA. Alors elle s'adresse aux chômeurs tant au travers d'unités de reclassement que de modules et d'actions de formation qui sont des actions de formation certifiante. Avec une spécificité, toutefois, qui réside dans le déploiement de la formation aux outils numériques et techniques de recherche digitale. Donc, là-dedans, le travail collaboratif en ligne, l'utilisation des sites web et de la PAO tout comme maintenant et ils ont beaucoup progressé dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et ça reste un des points forts de cette association. La mise en place de ces unités mobiles de reclassement et de développement des compétences numériques sont bien entendues pour l'association des atouts très conséquents, déterminants pour l'avenir des demandeurs d'emploi. Et pour participer à cet élan novateur, je dirais, et à la demande de l'association APOR, nous vous proposons de lui octroyer une subvention de 49 000 € pour les le développement de ces pratiques en matière d'insertion. Encore une fois, c'est une subvention qui sera assortie d'une convention d'objectifs. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet avant que nous passions au vote ? Pas de prise de parole. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Unanimité. Je vous remercie. Nous pouvons... oui, merci Enio.

Association Pour l'Orientation et le Reclassement (APOR) - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement » ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs pluriannuelle ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention de 49 000 € ;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Eric COMMEAU, Madame Séverine GIRARD-LELEU, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur David MARTI, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

M. le Président. - Alors, le sujet suivant porte sur une subvention à la Ligue de l'enseignement. Là, il n'y a pas d'élus concernés, sauf si on a fait une omission. Donc n'hésitez pas à vous manifester, quelle que soit la subvention, si toutefois vous considérez que vous êtes intéressé. Donc, Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, est-il utile de revenir effectivement sur les missions de l'Ecole de la 2^{ème} chance ? Vous savez que c'est favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans qui sont malheureusement, et j'insiste là-dessus, sortis du système scolaire sans qualification ni emploi. Cette école est située sur le territoire communautaire et est implantée à Montceau-les-Mines. Chaque année, la Ligue de l'enseignement sollicite bien entendu notre soutien financier pour mener ces actions au travers de l'Ecole de la 2^{ème} chance, et, au titre de l'année 2025, cette demande de subvention, assortie d'une convention d'objectifs, est d'un montant de 40 000 €.

M. le Président. - Des interventions avant le vote ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2025 ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 40 000€ à l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Université de Bourgogne - Convention cadre et d'objectifs 2025

M. le Président.- Nous avons ensuite une convention-cadre et d'objectifs avec l'Université de Bourgogne. Alors là, on est intéressé. Alors Lionel DUPARAY n'est pas là, Cyril GOMET n'est pas là, je dois sortir, Laetitia MARTINEZ doit sortir, Jérémy PINTO doit sortir et Barbara SARANDAO également.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues, ce sera très rapide, effectivement, cette convention-cadre tout simplement, on ne va pas revenir sur tout le soutien que la CUCM apporte depuis maintenant quand même plus de 20 ans à l'enseignement supérieur et à l'université de Bourgogne. Alors c'est une aide qui se situe à la fois dans la rénovation des locaux, la création de nouvelles formations et puis aussi, et de manière assez prégnante, toutes les actions partenariales avec les entreprises ou la valorisation du campus à l'international. Cette convention, elle a avant tout pour objectif de valoriser ce soutien, qui est un soutien important, au travers d'une convention-cadre qui va permettre de mettre en exergue, je dirais, les différentes modalités et les multiples montants correspondants. A la fois pour mémoire et pour information, les différents montants vous sont rappelés dans la note, mais ça représente quand même une intervention, une intervention, oui, pardon, annuelle totale chiffrée à 574 210 € dont 514 210 € simplement en fonctionnement. Vous voyez au travers de ces montants toute l'implication de notre territoire de la CUCM pour l'Université de Bourgogne. Voilà donc, c'est une convention-cadre qui permet d'avoir une meilleure lisibilité des chiffres et puis des différentes actions que la Communauté fait pour l'Université. Des remarques ? Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Merci Monsieur. Alors une question, comment ça se fait que dans la liste des thématiques dont le fonctionnement de la filière AES ? Enfin tout ça.. Il n'y a pas l'IFSI, c'est une filière universitaire je pense ? Deuxièmement je m'interroge sur la CPGE. Voilà. Et puis j'aurais une remarque sur la valorisation de l'enseignement supérieur et de la culture scientifique. Alors on va dire que scientifique ça englobe technique, médicale, on va dire que ça englobe tout ? Parce que sinon pour la CPGE ça va mais culture enfin... Voilà ça me gêne un peu qu'on parle que de culture scientifique, voilà.

M. Daniel MEUNIER.- Bien. Remarque notée, donc je révéifierai effectivement au niveau de l'IFSI. On va vérifier.

Mme Marie-Claude JARROT.- A ce moment-là faut la rajouter.

M. Daniel MEUNIER.- Mais ce n'est pas l'université. Oui, ce n'est pas l'université de Bourgogne, l'IFSI.

Mme Marie-Claude JARROT.- Ce n'est pas l'université de Bourgogne, alors c'est quoi ?

M. Daniel MEUNIER.- C'est un statut d'établissement public quoi, mais effectivement, qui n'est pas dans le giron de l'université.

Mme Marie-Claude JARROT.- Donc c'est la raison pour laquelle... Voilà.

M. Daniel MEUNIER.- Que vous ne la voyez pas apparaître.

Mme Marie-Claude JARROT. - Et la CPGE ? C'est encore l'éducation nationale ? Ok d'accord bon et bien voilà. OK merci. Oui c'est bizarre, ils ont passé en 3 ans l'IFSI. Je ne suis pas... Enfin à vérifier s'il vous plaît quand même.

M. Daniel MEUNIER. - On apportera vérification, mais effectivement on est à peu près sûr de notre coup, mais on vérifiera, oui. Oui, oui, Jean-Claude.

Propos inaudibles.

M. Daniel MEUNIER. - Tout à fait, oui, ils sont traités comme les autres étudiants.

Mme Marie-Claude JARROT. - Oui

M. Daniel MEUNIER. - C'est la région qui finance ?

Mme Marie-Claude JARROT. - C'est la région qui est propriétaire des locaux. Ah oui c'est la région qui finance.

M. Daniel MEUNIER. - Tout à fait. Merci.

Mme Marie-Claude JARROT. - Merci.

M. Daniel MEUNIER. - Nous passons au vote. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci à vous.

Université de Bourgogne - Convention cadre et d'objectifs 2025

Le conseil décide :

- D'approuver la convention cadre et d'objectifs mise en place par la Communauté Urbaine Creusot Montceau.
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte et à intervenir pour son application.
- D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Cyril GOMET, Monsieur David MARTI, Madame Laëtitia MARTINEZ, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Bon, Daniel MEUNIER m'a fait part... Bon une réponse a été apportée par Jean-Claude LAGRANGE, je crois ou tout le monde je ne sais pas. Voilà, bon on est dans une situation vous voyez un peu ubuesque, c'est à dire que le vice-président qui est le plus à même de pouvoir répondre aux questions est obligé de sortir. Voilà, mais bon, on peut le faire maintenant puisqu'il y a eu le vote. Jérémy PINTO peut apporter quelques éléments de réponse.

M. Jérémy PINTO. - Je n'ai officiellement pas entendu les débats, mais un petit peu la question, là depuis que je suis rentré dans la salle. Donc, je peux apporter quelques éléments de réponse. Madame JARROT alors - enfin Daniel MEUNIER l'a dit - en fait sur les 2 formations que vous avez citées, enfin l'école, l'IFSI et la formation CPGE, elles ne sont pas rattachées à l'Université de Bourgogne, c'est pourquoi on ne les retrouve pas dans cette convention. Bien qu'en ce qui concerne l'IFSI notamment, on est dans une logique d'universitarisation du parcours. Alors ça fait plusieurs années qu'on en parle et d'ailleurs certaines universités ailleurs sont en avance. On n'en parlait pas plus tard que le weekend dernier avec le Directeur de l'IFSI. Par exemple pour l'IFSI d'Angers, ils sont intégrés à l'Université depuis près d'une dizaine d'années, donc là à l'inverse en Bourgogne, enfin pour l'Université Bourgogne, c'est un processus qui est en train de démarrer. Donc effectivement je pense qu'à terme on retrouvera peut-être bien l'IFSI dans cette convention, mais ce n'est encore pas le cas.

Et en ce qui concerne la CPGE, par contre, effectivement, elle n'est pas, elle n'est pas portée par l'U B, elle ne le sera pas demain non plus. En revanche pour ces 2 formations, ça ne veut pas dire que on ne leur apporte pas un soutien par d'autres modalités que cette convention et notamment par notre règlement de soutien aux équipements pédagogiques. Voilà en 2024, on a attribué une subvention de près de 25 000 € à l'IFSI et près de 20... et près de 16

000 € me semble-t-il de mémoire à la CPGE pour notamment ses cuisines. Donc voilà, on les soutient d'une autre manière que par cette convention. Oui, à travers le lycée bien sûr.

M. le Président.- Voilà pour une réponse complète.

6. EI NICOLAS COTELLE par l'intermédiaire de la SCI ESTELAS - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président.- Nous passons ensuite sur des subventions pour le monde économique toujours avec 2 délibérations, une qui concerne la société Nicolas Cottelle SCI Estelas et une autre qui est une... la mise à jour du règlement d'attribution des fonds d'aide à l'immobilier. Voilà les 2 délibérations présentées par Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Merci, Président. Vous avez l'habitude, mes chers collègues, d'avoir ce type de délibération qui permet de mettre en avant le soutien à la fois de la Communauté Urbaine en matière d'immobilier d'entreprise, d'aide à l'immobilier d'entreprise, avec à chaque fois, et on le verra dans la question suivante des adaptations. Parce que si c'est la loi qui a conféré à la Communauté, aux EPCI, cette compétence, c'est aussi à l'exécutif communautaire et à son conseil de décider à qui il l'attribue, sous quelle forme et là en l'occurrence, pour la question qui concerne l'entreprise Cotelle, sauf que je la connais... certains la connaissent dans le bassin minier et au-delà, l'entreprise Chavet à l'époque, qui avait donc arrêté son activité, qui a été reprise et qui malheureusement a été, disons, obligée de s'arrêter pour des raisons propres aux dirigeants. Nicolas COTELLE qui est un ancien de l'entreprise Chavet, qui était déjà à son compte, a repris cette entreprise, les locaux, fait des investissements. Et pour le connaître – je peux le dire – il travaille sur l'ensemble du bassin et pas seulement a des perspectives d'évolution de cette entreprise qui est plutôt une des rares d'ailleurs car on a presque plus de menuisier dans le bassin sud, c'est sûr. Ailleurs je ne sais pas. Donc en appliquant le règlement tel qu'il est aujourd'hui, ça lui permet... on peut lui verser une aide de 20% sur le montant des dépenses subventionnables de 236 788,95 €, ce qui fait qu'il aura 47 357,79 €, bien sûr en respectant les termes de la Convention.

M. le Président.- Très bien, merci. Des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

EI NICOLAS COTELLE par l'intermédiaire de la SCI ESTELAS - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre l'entreprise EI NICOLAS COTELLE par l'intermédiaire de la SCI ESTELAS et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 47 357,79 € à la SCI ESTELAS ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Mise à jour du règlement d'attribution du fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise

M. le Président.- La mise à jour du règlement d'attribution.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, quelques modifications, là qui portent sur, notamment sur l'article 2 pour les bénéficiaires, on a fait une modification qui avait déjà été évoquée pour ouvrir le champ d'intervention pour l'économie sociale et solidaire puisque là, c'est ce que je dis, au début, on a commencé par les entreprises classiques. On a maintenu les groupes, faut le savoir, d'autres ne le font pas forcément. Je pense que c'est ça aussi quand on parle de réindustrialisation, d'apporter un soutien, même si ce n'est pas un chèque qui entraîne des millions derrière qui permet de faire les investissements. Contrairement aux TPE, parce que les investissements des groupes sont largement supérieurs aux quelques pourcents qu'on va leur donner, mais je pense que c'est un soutien politique important. Donc pour ce qui est des bénéficiaires, ils doivent avoir un projet qui porte sur un bâtiment, création ou

location de bâtiments, en accord avec l'article précédent, mais surtout qui doit être créateur d'emplois durables et qui doit être impactant sur le territoire. On a supprimé une partie de l'article et vous avez l'article 4 qui parle aussi des subventions plafonnées à 100 milles euros. Pareil, pour avoir des constructions neuves en visant toujours des labels un peu plus performants, ce qui n'est pas toujours simple, notamment dans l'industrie, avec notamment des éco-conditionnalités, ce qui permet de bonifier l'aide que la Communauté apporte. Bon, je pense qu'on connaît tous ce règlement et je ne le répète jamais assez, la Communauté est une des collectivités en pointe sur ce dossier.

M. le Président.- Merci. Alors j'ai une demande de prise de parole à Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, si j'ai bien compris l'objectif de la mise à jour de ce règlement d'attribution. Il y a quand même un point qui m'interroge. Vous supprimez la mention suivante : « les entreprises exclues du dispositif sont les structures associatives qui ne relèvent pas de la notion d'entreprise au sens communautaire et n'ayant pas une activité économique. » Alors je sais qu'il y a toujours une tentation politique importante à mettre en place des politiques de subvention et à dire qu'on soutient ainsi l'activité économique. Mais je dois dire que cette formulation me trouble parce qu'elle me laisse finalement, derrière l'idée de l'économie sociale et solidaire, penser que le champ est ouvert pour que des structures, c'est écrit, qui ne relèvent plus de la notion d'entreprise puissent bénéficier du Fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise. Alors à moins qu'il ne s'appelle plus le fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise. Mais j'aimerais bien que vous précisiez cet élément. Parce que si on ouvre comme ça, les règlements à finalement tout type de structure, puisque vous dites que... enfin, il est écrit qu'il faudra que le projet soit créateur d'emplois durables et impactant pour le territoire, ce qui est en matière de subventions économiques je pense contenu dans l'ensemble des délibérations, dans l'ensemble des collectivités territoriales de France, mais c'est rarement mesuré et d'ailleurs absolument pas mesurable au moment où la subvention est délivrée. Et donc c'est vrai que j'ai lu un petit peu rapidement au début la mise à jour de ce règlement d'attribution, mais s'il consiste à une ouverture finalement... enfin, d'ouvrir en tout cas le champ des possibles des subventions à tout type de structure, ça me semble problématique. Puis, je fais aussi une proposition. Je réitère une proposition puisque je sais que dans d'autres assemblées où vous siégez, cela existe, c'est qu'on insère à l'occasion de la mise à jour de ce règlement d'attribution du Fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise et bien la fin du versement, en tout cas l'impossibilité de verser des subventions aux sociétés civiles immobilières des dirigeants. Là encore, c'est le cas - j'ai regardé sur le mandat - à peu près d'une subvention sur 2 et je crois que c'est un mélange des genres qui n'est absolument pas cohérent avec les objectifs qui sont présentés. Puisque vous l'avez dit, vous dites que les subventions en matière économique sont là pour soutenir l'activité économique, on pourrait avoir un long débat là-dessus. Moi, je ne suis pas un partisan des subventions aux entreprises mais en tout cas il y a d'autres collectivités qui interdisent le versement aux SCI et effectivement quand on verse aux SCI on sort complètement mais avec la modification de ces articles, finalement ça, ouvre encore un peu plus le champ des possibles, on sort complètement de l'activité économique directe. Donc je fais cette proposition en plus.

M. le Président.- Je ne sais pas si Jean-Claude LAGRANGE a des éléments, moi je...

M. Jean-Claude LAGRANGE.- L'échange sur les SCI, c'est vrai que c'est récurrent. Par contre, après ce qui a été dit tout à l'heure, y compris sur les questions d'insertion, l'économie sociale et solidaire c'est une économie pleine et entière pour moi, on l'a toujours dit à la région et ailleurs. Et effectivement il n'y a pas de raison qu'ils soient exclus de dispositifs, puisqu'ils ont des projets aussi d'immobilier. Et en termes de développement durable, je pense que c'est vrai pour d'autres entreprises, mais ceux-là correspondent vraiment à ce que... avec une motivation quand même assez particulière quand ils créent des emplois. Bon, le règlement c'est toujours un peu perfectible, on est, on est souvent un peu sollicité. Pourquoi celui-là et pas l'autre ? J'ai parlé des groupes par exemple, je sais qu'ailleurs on a supprimé l'aide au groupe, mais quand on est dans un territoire comme celui du bassin de la Communauté Urbaine, dire malgré tout à certains groupes, et bien allez vous faire voir parce que vous avez de l'argent, je ne suis pas sûr que ce soit très porteur et je pense qu'aussi bien les salariés que les dirigeants ont besoin de ce soutien. Non pas que d'un chèque, mais c'est un signe fort que la collectivité apporte. Voilà, je ne suis pas sûr d'avoir répondu complètement aux questions de Monsieur LANDRE, mais bon, on est très vigilants quand même dans l'application et les bénéficiaires. Michel GOMES le sait. Quelquefois, il faut vraiment aller au bout de leur demande, avant de leur accorder quoi que ce soit.

M. le Président.- Alors, oui, il y a une partie des éléments de réponse qui ont été donnés. Je vais peut-être compléter d'abord pour dire que notre règlement, il est cohérent avec ce qu'on souhaite. C'est à dire, il ne vous a pas échappé que dans notre projet de mandat, et notamment sur ce qui relève de l'économie, il y a un chapitre – ce qui

fait, je le rappelle, suite aux premières assises du développement économique et ensuite à la biennale donc, avec les acteurs de l'économie et la volonté de la Communauté Urbaine, elle est d'ouvrir et de soutenir au maximum tout type d'économie et notamment l'économie sociale et solidaire. Et ça, c'est une volonté que nous avons. Donc on ne peut pas dire d'un côté on soutient l'économie sociale et solidaire, mais on n'apporte pas les mêmes aides qu'on pourrait apporter à une entreprise qui n'est pas sur le champ de l'économie sociale et solidaire. Et je rappelle, comme je le rappelle à chaque fois, on a eu l'exemple tout à l'heure, c'est que l'économie sociale et solidaire, elle touche tous les champs de l'économie, tous. Vous avez des industries qui sont économie sociale et solidaire. Prenez l'exemple d'une SCOP, elle est sur le champ de l'économie sociale et solidaire et les SCOP, elle se développent de plus en plus. Parce que l'ADN de l'économie sociale et solidaire, c'est quoi ? C'est que tout l'argent est réinvesti dans l'humain et dans l'outil. Personne n'est exclu de l'économie sociale et solidaire. Donc si la Communauté Urbaine soutient l'économie sociale et solidaire, il est normal que nous adaptions, nous, notre règlement d'intervention pour soutenir ce type d'économie. Ce n'est pas ce type d'entreprise, ce type d'économie qui n'exclut personne parce que souvent, dans les esprits, on enferme l'économie sociale et solidaire à seulement un champ. Non, non. Ce sont tous les champs de l'économie. Donc on est cohérent avec ce que nous souhaitons. Ça, c'est le premier élément que je tenais à dire pour remettre dans le contexte.

En ce qui concerne les SCI, c'est vrai que vous nous interpellez souvent sur le sujet. Une SCI, elle peut à certains moments bénéficier d'aide à condition que la SCI dans une société soit à 80% actionnaire. C'est à dire qu'elle détienne un certain montant dans une société de manière à pouvoir bénéficier de l'aide dans le règlement d'intervention. Ce qui du coup sécurise le règlement d'aide à l'immobilier et donc le versement des fonds. La SCI, ensuite, elle doit s'engager. Elle doit prendre un engagement à reverser les fonds à la société exploitante, donc sous différentes formes, ça existe et ça peut être fait. Et quand il y a une convention, notamment de ce type, elle est signée des 3 parties, c'est à dire à la fois de la Communauté Urbaine, à la fois de la société qui bénéficie de la subvention et de la SCI. Donc il y a des conditions, mais comme il y a des conditions aussi sur les entreprises types associatifs que j'évoquais tout à l'heure, notamment relevant de l'économie sociale et solidaire, parce que nous avons des critères. Donc on n'ouvre pas à tout. Il faut qu'il y ait un réel impact sur l'économie de la Communauté Urbaine, qu'il y ait réellement un impact en termes de création d'emplois, en termes d'investissements. Voilà donc ce n'est pas tout le monde qui peut en bénéficier. Il y a des critères. Et ces critères, ils sont bien notés dans les conventions pour pouvoir en bénéficier. Voilà ce que je peux apporter comme réponse. Ce n'est pas parfait sans doute, mais en tout cas c'est cohérent et logique avec ce que nous souhaitons. Voilà.

Voilà, je vais soumettre aux voix si vous voulez bien cette modification du règlement d'intervention. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Mise à jour du règlement d'attribution du fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification du règlement d'attribution en matière d'immobilier d'entreprises de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. LE CREUSOT - ZA CHANLIAU - Vente de terrains nécessaires au développement de l'entreprise Turbine Casting

M. le Président.- Ensuite je passe la parole à notre collègue Frédérique LEMOINE pour la vente de terrain nécessaire au développement de l'entreprise Turbine Casting. Un autre exemple d'entreprise qui se développe sur le territoire. Vous voyez que les exemples sont quand même nombreux.

Mme Frédérique LEMOINE.- Pardon, excusez-moi.. Oui, il s'agit effectivement là de vendre des terrains appartenant à la Communauté à l'entreprise Turbine casting, une entreprise en pleine croissance, spécialisée dans la fonderie de précision. Des terrains qui se situent au Creusot, sur le village entreprise Chanliau, rue Émiland Gauthey. Alors compte tenu de sa pleine croissance, Turbine Casting pour poursuivre son développement et puis pour augmenter à la fois son activité, mais aussi ses effectifs. Donc cette entreprise Turbine Casting souhaite s'agrandir et pour se faire acquérir plusieurs parcelles de terrain. Alors, 3 terrains de natures différentes sont concernés.

Un premier terrain d'environ 720 m² pour y implanter un bâtiment de stockage, un autre terrain d'environ 570 m² en nature d'accessoires de voirie pour l'aménagement d'une zone de stockage semi-ouverte, enfin, un terrain d'environ 3 000 m² pour agrandir son bâtiment, mais aussi pour améliorer ses flux internes et également réorganiser un parc de stationnement de plus grande capacité, environ de 60 places. Alors pour ces parcelles de terrain, selon leur nature et leur destination, 2 prix différents ont été proposées et acceptées par Turbine Casting. Alors 25 € le mètre carré pour les parcelles qui sont destinées à être construites. Cela concerne environ 1 290 m², ce qui ferait un total de 32 250 € TTC et 12 € le mètre carré pour la parcelle qui est destinée essentiellement à l'aménagement d'un parc de stationnement, cela représente 3 000 m² environ, ce qui ferait une somme globale de 36 000 € TTC. Concernant les surfaces de ces parcelles, j'ai précisé « environ » à chaque fois car les surfaces exactes seront déterminées après le découpage-bornage établi par un géomètre expert dont les frais d'ailleurs seront supportés par l'entreprise Turbine Casting, ainsi que les frais liés aux constitutions de servitude et aussi les frais liés aux actes notariés. Voilà donc pour ce projet. Alors ce qui vous est donc proposé ce soir, c'est de vendre à la société Turbine Casting, représentée par son directeur, Monsieur Karim LAHBIBI, 3 parcelles de terrain, l'une de 720 m² environ, une autre de 500 m², une autre de 3 000 m², au prix de 25 € le mètre carré pour les 2 premières et 12 € le mètre carré pour l'autre, soit un montant total approximatif de 68 250 € TTC. Il vous est demandé également d'autoriser la constitution des servitudes de passage pour permettre l'alimentation électrique, mais aussi des aménagements liés à l'eau et à l'air comprimé. Et enfin, il vous est demandé d'autoriser, Monsieur le Président ou moi-même, à signer les actes liés à cette vente chez le notaire Maître ANDRIEU. Voilà.

M. le Président. - Merci. Des questions ? Des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité.

LE CREUSOT - ZA CHANLIAU - Vente de terrains nécessaires au développement de l'entreprise Turbine Casting

Le conseil décide :

- *De vendre à la société par actions simplifiée TURBINE CASTING, dont le siège social est à LE CREUSOT (71200), Village Entreprises Chanliau, 265, allée Emiland Gauthey, identifiée sous le numéro SIREN 477 670 707, enregistrée au RCS de CHALON-SUR-SAONE et représentée par M. Karim LAHBIBI, agissant en qualité de Directeur Général, les tènements suivants, sur la commune de LE CREUSOT :*
 - *Un terrain à prendre sur la parcelle BE n°505 pour partie, d'une superficie approximative de 600 m² (15 x 40 m), destiné à l'implantation d'un bâtiment de stockage ;*
 - *Un terrain à prendre sur les parcelles BE n°506 et n°517 pour parties, d'une superficie approximative de 570 m², destiné à l'aménagement d'une zone de stockage semi-ouverte de 500 m² ;*
 - *Un terrain à prendre sur la parcelle BE n°517 pour partie, d'une superficie approximative de 2800 m², pour agrandir son bâtiment, et ainsi réorganiser ses flux internes, augmenter ses capacités de production et pour réorganiser un parc de stationnement de plus grande capacité.*
- *De fixer le prix de cette vente à :*
 - *25,00€ TTC/m² pour les parcelles BE n°505, 506 pour partie et 517 pour partie, destinées à être construites ;*
 - *12,00€ TTC/m² pour la parcelle BE n°517 pour partie, destinée à l'aménagement d'un parc de stationnement principalement.*
- *Pour un montant global approximatif de vente de SOIXANTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS € TTC (62 850,00 €, toutes taxes comprises), à ajuster en fonction des surfaces effectives à céder d'après le document modificatif du parcellaire cadastral à venir,*
- *De constituer des servitudes de passage en tréfonds sur la parcelle BE n°517, propriété de la CUCM, en nature de voirie privée, au bénéfice et à la charge de TURBINE CASTING, pour l'alimentation électrique, en eau et en air comprimé du futur entrepôt à construire sur l'actuelle parcelle BE n°505 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire les recettes sur le budget annexe des zones d'activités économiques.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Conventions d'application n°2 à la convention cadre

10. TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Convention d'application n°3 à la convention cadre

M. le Président.- Alors ensuite, 2 délibérations qui concernent la zone Coriolis, particulièrement les zones humides et l'entreprise Jimmy. Je ne refais pas l'histoire, mais Jimmy prévoit de construire 3 bâtiments, donc on avait déjà eu une première convention qui était passée pour le premier bâtiment. Pour faire simple, quand la Communauté avait fait des études sur les zones humides, faune, flore, et cetera, les zones humides, à l'époque, en 2018 ou 2019, ce n'était pas de la zone humide et la réglementation fait que quand un porteur de projet veut faire un bâtiment, il doit lui-même faire une étude pour voir si c'est une zone humide. Or... Ah, c'est la simplification. Or, entre le moment où l'étude avait été faite par la Communauté et le moment où Jimmy a décidé de venir s'implanter, la zone est devenue zone humide. Ah, pas de bol. Donc nous sommes là sur du foncier économique en zone humide. Qui dit zone humide dit compensation, une obligation et donc nous l'avons fait pour le premier bâtiment et pour le 2^{ème} et 3^{ème} bâtiment, nous faisons la même chose. C'est à dire que nous ne laissons pas Jimmy, seul, se débrouiller pour trouver des compensations. C'est à dire que nous, Communauté Urbaine, nous nous mettons en situation, parce que nous accompagnons, d'une manière globale, les entreprises qui viennent s'implanter ici à trouver des zones humides. Alors ça peut être du un pour un, ça peut être du deux pour un. Bon là on va voir, mais ça pourrait être du un pour un, en fonction du versant en fait, c'est très compliqué. Donc nous accompagnons la société Jimmy pour trouver, et c'est le fondement même de la convention, pour trouver la compensation sur la zone humide avec des caractéristiques, des caractéristiques, pardon, qui doivent être identiques ou quasiment identiques. Donc tout ça, c'est vu avec les services de la DREAL notamment et c'est ce que nous faisons au travers de ces 2, de ces 2 conventions. Et ce qu'il nous est demandé, c'est pour ce 2^{ème} projet d'acter les principes de compensation d'une zone humide et de remplir les obligations que nous devons pour que Jimmy puisse construire le bâtiment. Donc c'est ce que nous faisons. Nous pouvons compenser, je vous rassure. Donc nous allons compenser de manière à ce que le bâtiment 2 et le bâtiment 3 puissent être construits.

Mais vous mesurez, mes chers collègues, les difficultés pour implanter des nouvelles entreprises sur les zones économiques. Parce qu'il ne nous en reste pas tant que ça. Les 2 gros endroits aujourd'hui ciblés pour le développement économique, c'est d'un côté Coriolis, de l'autre côté, le site de GazelEnergie à Montceau. À chaque fois, c'est la même, la même histoire, quoi. Donc, il faut le faire, c'est comme ça, on n'a pas le choix et il faut sans arrêt, sans arrêt, trouver les modalités qui permettent à pouvoir implanter une nouvelle entreprise. Ça a fait l'objet de cette discussion que j'ai eue avec le ministre lundi également. En disant, à un moment donné, si on ne nous facilite pas les choses, je ne vois pas comment - pas simplement ici, mais partout ailleurs - on va arriver à réindustrialiser la France ? Parce que c'est ça le fond du sujet. Si on n'arrive pas à implanter des entreprises pour préserver des zones, et encore une fois personne n'est contre la préservation des zones parce qu'elles ont leur intérêt. Et dans le changement climatique, bien évidemment il y a des enjeux, mais qu'on nous laisse un petit peu de latitude. Il faut qu'on nous laisse un petit peu de latitude à certains moments quand on montre de la bonne volonté. Voilà nous allons bien entendu continuer d'accompagner les entreprises. Là, en l'occurrence, c'est Jimmy, on a la même le même cas de figure avec MCGP, la même chose, puisque les bâtiments sont les uns à côté des autres, donc c'est pareil. On a pris toutes les précautions possibles, bien entendu un encadrement de la convention, de manière à ce que nous puissions être sécurisés également. Je dois reconnaître qu'on est plutôt bien accompagné par les services de l'État, avec un préfet qui est à l'écoute et qui nous aide dans la recherche de solutions. Mais ça retarde toujours un petit peu les projets quand même. Malgré tout, ça les retarde, donc pas énormément, mais quand même un petit peu. Voilà donc pour la délibération 9 et 10, on va passer les 2 puisque c'est le même sujet sur 2 bâtiments différents. Est-ce qu'il y a des questions ? Prise de parole ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Unanimité.

TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Conventions d'application n°2 à la convention cadre

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application n°2 à la convention cadre du 27 juin 2024 conclue avec la société JIMMY ENERGY, en lien avec le deuxième projet sur le parc d'activité Coriolis de cette société.*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou madame La Vice-présidente en charge du foncier, à signer ladite convention et tous les actes qui pourraient être nécessaire à sa mise en œuvre.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY - Convention d'application n°3 à la convention cadre

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application n°3 à la convention cadre du 27 juin 2024 conclue avec la société JIMMY ENERGY, en lien avec le troisième projet sur le parc d'activité Coriolis de cette société.*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame La Vice-présidente en charge du foncier, à signer ladite convention et tous les actes qui pourraient être nécessaire à sa mise en œuvre.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Politique foncière de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines - Bilan 2024

M. le Président.- Nous passons au développement territorial cette fois-ci avec nos politiques foncières. 3 délibérations présentées par Frédéric LEMOINE, que je vais... à qui je vais passer la parole, Frédéric LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci, Monsieur le Président. Alors effectivement, concernant cette première question, donc, comme vous le savez, on doit délibérer chaque année en Conseil communautaire sur la politique foncière de notre collectivité. Cela nous est imposé par le Code général des collectivités territoriales. Mais c'est aussi l'occasion de mettre un coup de projecteur sur la vitrine de notre politique foncière, notamment dans le domaine économique. J'y reviendrai tout à l'heure. Il s'agit donc de prendre acte des ventes et acquisitions immobilières réalisées l'année précédente. Là, il s'agit du bilan de l'année 2024. Je vous rappelle également que le bilan de toutes ces opérations donne lieu à un tableau complet que vous avez en annexe dans cette délibération et un tableau qui doit être annexé à notre compte administratif. Alors, le tableau qui vous est présenté reprend toutes les opérations qui ont fait l'objet d'une délibération en Conseil ou bien d'une décision du Bureau, ou encore pour de plus petites opérations, d'une décision du Président. Alors quand je dis « petites opérations », il s'agit d'opérations inférieures à 20 000 €, mais il faut savoir que chaque opération a son importance, y compris celle à l'euro symbolique, car il en découle la plupart du temps des projets importants. Comme toujours, elles vous sont présentées par thématique selon leur vocation économique, artisanale ou commerciale, environnementale. Elles concernent aussi de l'aménagement urbain, de l'habitat, de la voirie, de l'assainissement, et cetera. Venons-en aux chiffres. Pour l'année 2024, le montant total des acquisitions s'élève à 349 010,41 €. Le montant des cessions s'élève, lui, à 8 184 648,00 €. Quelques commentaires. Si on rapproche ces chiffres des bilans précédents, les chiffres concernant les acquisitions sont relativement similaires. Par contre, les chiffres relatifs aux cessions sont eux éloquents. J'ajouterai réjouissants. Pour les cessions, effectivement, nous étions en 2022 à 236 241,00 €. Ça ne veut pas dire qu'il s'est rien passé en 2022, parce qu'il y avait de nombreux projets en gestation. En 2023 pour les cessions, c'était 3 758 000,00 €. Pour 2024, je vous l'ai dit, nous sommes à plus de 8 000 000 d'euros. Comme je viens de le dire, c'est un montant qui ne peut que nous réjouir, un montant dont on peut être fier. Un résultat significatif du formidable essor en matière de développement économique de notre territoire. Le Président l'a souligné tout à l'heure. Voilà, un essor grâce, sans nul doute, à une volonté politique forte et efficace et aussi grâce à un service économique performant que l'on peut saluer ce soir. Alors je vous laisse le soin de prendre connaissance du tableau des ventes et des acquisitions. Parmi les plus significatives, vous avez bien sûr les ventes de terrain à vocation économique, telles que celles de Framatome au Creusot, Jimmy Énergie et Alce Joaillerie à Coriolis, Santély à Montceau, DB auto à Torcy, et cetera. Concernant les acquisitions, elles ont souvent pour finalité, pour objectif, de l'aménagement urbain ou rural, c'est le cas notamment au Creusot avec l'acquisition d'un îlot urbain dégradé. Voilà très brièvement résumé ce bilan de notre politique foncière. Il vous est donc demandé de prendre acte des différents tableaux qui retracent toutes ces opérations immobilières, ventes et acquisitions ainsi que les constitutions de servitude. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Des remarques avant la prise d'acte ? Pas de remarques. Nous prenons acte ? Oui. Très bien. Merci.

Politique foncière de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines - Bilan 2024

Le conseil décide :

- *De prendre acte des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2024,*
- *D'annexer les tableaux de cessions et d'acquisitions au compte administratif 2024.*

Observations : Prise d'acte.

2. Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Déclaration de Projet n°1 de la commune d'Ecuisses valant mise en conformité du PLUi

M. le Président.- Sur la commune d'Ecuisses maintenant, une déclaration de projet.

Mme Frédérique LEMOINE.- Oui, alors cette question, elle concerne un projet qui doit permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Ecuisses, effectivement. Et dans ce cadre-là, il est nécessaire de mettre en compatibilité le PLUi de notre collectivité par une déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'opération. Dans la délibération qui vous est proposée, on vous rappelle tout d'abord les différents articles du Code de l'urbanisme sur lesquels s'appuie le règlement ainsi que le lancement de la procédure, la définition des modalités de la concertation ainsi que les dates de délibération du Conseil municipal de la commune d'Ecuisses donc les délibérations liées à ce projet. Ce projet de centrale photovoltaïque, il est porté par TotalEnergies. 2 parcelles de terrain d'une surface de 46 479 mètres carrés sont concernées. L'une sur des terrains agricoles, l'autre sur une ancienne décharge. Mais pour ce faire, nous devons faire évoluer notre PLUi, car les parcelles concernées sont en zone N qui n'autorisent pas un tel projet d'équipement photovoltaïque. Il convient donc de faire une modification de zonage de N en NE. NE c'est le sous-zonage qui correspond à ces projets. Et il convient également de créer une OAP, pour fixer les objectifs d'aménagement et les fameuses mesures ERC, à savoir éviter, réduire, compenser. Alors différentes concertations ont eu lieu avec les... ce qu'on appelle les personnes publiques associées. Dans les personnes publiques associées, on a la DDT, la Chambre d'agriculture, la CCI, la Chambre des métiers, la DRI et cetera. Donc différentes concertations ont eu lieu avec ces personnes publiques associées qui ont chacune données leur avis et leurs remarques. Suite aux remarques relatives à l'évaluation environnementale, la commune a apporté des éléments de réponse satisfaisants. Enfin, suite à l'enquête publique qui a eu lieu en novembre dernier, le commissaire enquêteur a rendu son rapport assorti d'un avis favorable pour la réalisation de ce projet et un avis favorable pour la mise en compatibilité du PLUi – je vous rappelle notre PLUi qui vaut PLH et qui vaut SCOT également. Donc PLUi de la Communauté Urbaine. Concernant les réserves et remarques émises par les PPA, les personnes publiques associées, l'OAP été retravaillée et complétée. L'évaluation environnementale a été complétée également et mise en forme en respect des attentes du Code de l'environnement et de l'urbanisme. Le règlement a lui aussi été complété. Ainsi, aucune modification ne remet en cause l'économie générale de notre PLUi. Compte tenu des éléments que je viens de vous exposer, il vous est demandé d'approuver la déclaration de projet numéro 1 valant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté Urbaine et d'approuver les différentes modalités d'insertion et publications telles qu'elles vous sont énumérées dans la délibération. Cela concerne les mentions dans la presse, les affichages, et cetera. Vous retrouvez également en annexe, le descriptif très complet et précis de ce projet, avec des schémas, des plans, des explications diverses, les caractéristiques techniques, les modalités de concertation, le lancement de l'évaluation environnementale, et cetera, ainsi que le dossier de mise en compatibilité donc de notre PLUi. Voilà.

M. le Président.- Merci. Prise de parole ? Non, pas de prise de parole. Donc je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Déclaration de Projet n°1 de la commune d'Ecuisses valant mise en conformité du PLUi

Le conseil décide :

- *D'approuver la déclaration de projet N°1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'afficher la présente délibération pendant un mois, à la mairie d'Ecuisses et au siège de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme ;*

- *D'insérer une mention dans un journal local : le journal de Saône-et-Loire et sur le site internet de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
 - *De publier au recueil des actes administratifs la présente délibération ;*
 - *De publier au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la délibération et le plan local d'urbanisme intercommunal modifié ;*
 - *De notifier la présente délibération au Préfet de Saône-et-Loire, au Président du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté, au Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, au Président de la Chambre de commerce et d'industrie, au Président de la Chambre d'agriculture, au Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat.*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

3. Plan local de l'urbanisme intercommunal - Procédure de modification simplifiée sur la commune de Montceau-les-Mines - Modalités de concertation

M. le Président.- Une procédure de modification simplifiée sur la commune de Montceau. On en a déjà parlé d'ailleurs.

Mme Frédérique LEMOINE.- Oui, on en a déjà parlé. Effectivement, on avait délibéré lors du Conseil communautaire du 21 novembre dernier qui approuvait la prescription de la modification simplifiée du PLUi. Alors, pour mémoire, il s'agit, il s'agissait de permettre la correction d'une erreur matérielle qui avait été constatée sur notre document PLUi. Cela concernait un problème de zonage, plus exactement de sous-zonage. 2 parcelles de terrain situées à Montceau, près des hôtels Ibis, étaient classées en NLU. NLU, c'est tout ce qui concernent les parcs urbains. Et c'est un zonage qui empêche le développement qui empêchait le développement de cet équipement touristique. Je veux parler de ces hôtels. Alors le bon classement qui convient, c'est NLT, ce qui permet les aménagements touristiques. Vous avez en annexe un dossier avec les plans et la justification de la modification. La délibération du 21 novembre dernier, c'était la première étape de cette procédure de modification simplifiée. Aujourd'hui, c'est la 2^{ème} étape, à savoir les modalités de concertation à mettre en place pour cette procédure. On vous rappelle également dans cette délibération ce que c'est qu'une modification simplifiée et ce qu'elle n'est pas puisqu'il ne s'agit pas d'une révision en fait et que les orientations définies par le PADD ne doivent en aucun cas être modifiées. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est d'autoriser, Monsieur le Président ou moi-même, à mettre en place les modalités de concertation pour la modification simplifiée du PLUi, de publier l'avis d'ouverture de la concertation dans la presse locale ainsi que l'affichage au siège de la Communauté, à la mairie de Montceau et sur le site internet de la Communauté, de mettre à disposition le dossier de concertation à la mairie de Montceau et sur le site internet de la Communauté, et enfin de mettre à disposition un registre pour d'éventuelles remarques à la mairie de Montceau et mettre à disposition une adresse électronique pour transmettre des observations par voie dématérialisée. Voilà.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Ça va dans le bon sens. Oui, il faut se battre tout le temps. Il y a des erreurs comme ça des fois qui se produisent. Alors pas de question ? Pas de prise de parole ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Pour ? Merci.

Plan local de l'urbanisme intercommunal - Procédure de modification simplifiée sur la commune de Montceau-les-Mines - Modalités de concertation

Le conseil décide :

- *D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en place les modalités de concertation suivantes pour la modification simplifiée du PLUi :*
 - o *Publication d'un avis d'ouverture de la concertation préalable, dans la presse locale et par voie d'affichage au siège de la Communauté Urbaine Creusot Montceau et en mairie de Montceau-les-Mines ainsi que sur le site internet de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*
 - o *Mise à disposition du dossier de concertation en mairie de Montceau-les-Mines et sur le site internet de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*
 - o *Mise à disposition d'un registre sous format papier permettant au public de formuler ses observations en mairie de Montceau-les-Mines et mise à disposition d'une adresse électronique pour transmettre ses observations par voie dématérialisée.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Projet alimentaire territorial (PAT) - Demande de reconnaissance de PAT de niveau 1, stade émergent, auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

M. le Président.- Alors ensuite, nous abordons un sujet important qui concerne le PAT, le projet alimentaire territorial. Je vais passer la parole à Isabelle LOUIS qui va nous annoncer une bonne nouvelle. Isabelle LOUIS.

Mme Isabelle LOUIS.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, nous voyons ce soir la demande de reconnaissance de ce projet alimentaire territorial au niveau 1 - Stade émergent auprès du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Un projet alimentaire territorial, il permet de fédérer l'ensemble des acteurs, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités autour d'une stratégie locale de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires, en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou l'introduction de produits locaux dans les restaurants collectifs au sein du territoire. L'élaboration d'un projet alimentaire territorial a été prévue au PLUi valant SCOT et s'appuie sur de nombreuses initiatives que nous avons déclinées dans notre projet de mandat de la Communauté Urbaine, mais également dans les documents programmatiques que sont le PCAET, le contrat local de santé, le contrat engagement quartier 2030 et le plan local de prévention des déchets ménagers, tous ces grands documents cadres rejoignant les objectifs du projet alimentaire territorial. La Communauté Urbaine a ainsi exprimé sa volonté, avec les communes du territoire, d'élaborer ce projet à l'échelle de son territoire et en lien avec différents enjeux qui composent ce projet. Un enjeu social et de santé. Le PAT doit être une réponse à la précarité alimentaire, favoriser l'accessibilité des ménages à une alimentation saine et de qualité. Il y a un enjeu économique. Il doit participer à la préservation et à la mise en valeur du secteur agricole sur notre territoire. Il y a bien entendu un enjeu environnemental par la prise en compte des problématiques environnementales, protection des espaces naturels, ressources en eau, lutte contre le gaspillage alimentaire et un enjeu de résilience favorisant la cohésion sociale et renforçant les synergies et mutualisation entre l'espace urbain et l'espace rural.

La Communauté Urbaine a donc engagé formellement en octobre 2024, l'élaboration de ce projet via la désignation d'un bureau d'étude BL Evolution et la mise en œuvre d'une phase diagnostic. Le travail se poursuit en 2025 avec un objectif de valider un programme d'action durant l'été. Cette démarche associe très largement l'ensemble des acteurs du territoire. Il y a eu un séminaire des acteurs avec un très fort nombre de participants au mois de janvier. Les communes, les partenaires institutionnels, le monde de l'agriculture, les acteurs sociaux, de la solidarité, de la santé, de la distribution, les acteurs sensibilisés aux enjeux environnementaux et les acteurs de la restauration collective.

En parallèle, la Communauté Urbaine s'est donc fixée l'objectif d'obtenir la reconnaissance de ce que l'on appelle le stade émergent du PAT niveau 1, mais également, nous avons candidaté à l'appel à projet SNANC 2024/2025, c'est la stratégie nationale pour l'alimentation, nutrition et climat, qui est organisée par l'État. Cette démarche est très importante parce qu'elle est le préalable nécessaire à l'obtention d'une subvention de soutien de 100 000 € par l'État dans le cadre de cet appel à projet national. Et cette subvention de 100 000 € est donc valable... permet donc d'être rapportée pour 3 ans. Vous avez le tableau des dépenses et des financements attendus plus bas dans la délibération. Dans les dépenses, il y a - enfin estimé - un chargé de mission à 150 000,00 €, des études des enjeux liés à l'usage de l'eau, 20 000,00 €, l'optimisation des outils de restauration collective, 30 000 €, le repérage, la caractérisation des gisements fonciers, 20 000 €, pour un total de 220 000,00 €. Et comme je vous le disais, les financements, et bien cet appel à projet a de l'État apporte, peut apporter 100 000 € pour les lauréats et la Communauté Urbaine Creusot Montceau, à hauteur de 120 000 € donc avec un budget équilibré. Le dossier a donc été instruit au niveau régional par la Direction régionale de l'alimentation, agriculture et la forêt, la DRAAF, également chargée de la labellisation du PAT de niveau 1 et ensuite sélectionné au niveau national, cette fois-ci par une instruction faite par le Ministère de l'alimentation, de la souveraineté alimentaire, par l'ADEME, le ministère de la santé, le ministère des solidarités. Voilà, c'est donc ce soir, nous vous demandions l'autorisation d'autoriser le Président à déposer ces 2 dossiers. Il se trouve que ces dossiers ont été déposés le 8 janvier, je crois, enfin la première semaine de janvier 2025 et qu'aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous donner le résultat de ces 2 dépôts de demande. Et en l'occurrence, par un courrier du 3 février 2025, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt a eu le plaisir de nous informer, plaisir qui est le nôtre ce soir, de vous en informer que le PAT de la Communauté Urbaine Creusot Montceau a donc obtenu la reconnaissance officielle de niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, et ce pour 3 ans à partir du 21 janvier 2025, avec l'autorisation d'utiliser entre guillemets cette marque « Projet alimentaire territorial » reconnu par le Ministère de l'Agriculture. Et bien, nous étions déjà très satisfaits d'avoir obtenu donc cette labellisation. La 2^{ème} étape était donc la candidature à l'appel à projet

national SNANC, avec un nombre de lauréats très restreint chaque année et avec d'autant plus restreint cette année en raison des circonstances budgétaires de l'année 2025 que vous connaissez. Ce qui nous laissait une marge d'espoir très réduite. Et pour autant, le mardi 18 février, et bien, nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre projet communautaire a été retenu comme lauréat et que cette distinction, cette récompense sera remise lors du Salon international de l'agriculture qui se tiendra prochainement et qu'elle sera donc remise le mercredi 26 février à la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Voilà ce que je voulais vous dire. En même temps, vous demandez l'autorisation pour le Président de déposer ces dossiers et de vous informer de l'obtention de ce label et d'être lauréat à cet appel à projet.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Des prises de parole ? Je pense qu'on sera tous d'accord. Oui, Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Merci beaucoup. Et bien moi, je me réjouis beaucoup de cette affaire parce que nous avons besoin de ce Projet alimentaire territorial pour nous inscrire dans un projet - c'est obligatoire - dans un projet de cuisine centrale, inscription que nous allons prendre. Je pense que ça suffit d'être au niveau émergent. Parce que le projet de cuisine centrale consiste à... enfin porte sur nos écoles, Montceau, mais peut-être pas que et puis aussi sur la cuisine centrale pour l'Hôpital dans le cadre du nouvel Hôpital. Donc je crois qu'il était impératif que nous ayons un PAT, même en phase émergente j'espère, pour démarrer les, études, enfin tout le travail autour de la cuisine centrale, pour la commune de Montceau, pour l'instant, et l'hôpital. Donc merci parce que ça tardait un peu, voilà.

M. le Président.- C'est une bonne nouvelle, ce que je disais tout à l'heure.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui, oui, c'est indispensable, faut pas qu'on se fasse retoquer si on ne peut pas cocher PAT.

M. le Président.- Bien sûr, il y a eu un gros travail de fait, par les services, par les élus. Très bien, merci. Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Je pense personne. Pour ? Merci. D'autant qu'on peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € par an sur 3 ans sur le chargé de mission, c'est ça ? Très bien.

Projet alimentaire territorial (PAT) - Demande de reconnaissance de PAT de niveau 1, stade émergent, auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Le conseil décide :

- *D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de reconnaissance de niveau 1, stade émergent du PAT du territoire du Creusot-Montceau-les-Mines et toute opération relative,*
- *D'autoriser le Président à poursuivre les démarches de soutien au PAT du territoire Creusot Montceau, conformément au plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus, en vue de la candidature à l'appel à projet 2024-2025 de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON - Aménagement du centre-bourg - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025

6. PERRECY-LES-FORGES - Aménagement de la Place de la Poterie - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025

7. LE CREUSOT - Aménagement partiel de la rue de Chanzy - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025

M. le Président.- Alors après ça va être rapide, c'est du formalisme. C'est 3 délibérations qui concernent la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon, Perrecy-les-Forges et Le Creusot. Ce sont des demandes de subventions sur des aménagements, puisque maintenant on est obligés de les passer. Ce n'était pas le cas avant, de les passer en

Conseil de communauté. Toutes les demandes de subventions maintenant, ça aussi c'est la simplification, vous voyez ? Ça aussi, c'est la simplification. Maintenant, quand une commune elle a besoin de subventions, DTR, DETR, DSIL, et cetera, faut le passer en Conseil, alors qu'avant on n'était pas obligés de le passer en Conseil, ça passait dans les décisions, ça allait vite. Mais, comme dans ce pays on veut simplifier et bien on imagine que ça, ça va simplifier et donc on est heureux quoi. Voilà, donc vous imaginez qu'il y a des communes qui font des conseils extraordinaires pour demander une subvention DETR et DSIL. Voilà et après... ça m'exaspère, croyez-moi, c'est exaspérant. C'est du formalisme pour ces 3 communes. Je ne sais pas si Isabelle souhaite rajouter quelque chose, mais en tout cas c'est des demandes de subventions, c'est bon ? Des prises de parole ? Merci des prises de parole ? Non donc je mets aux voix les 3. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Unanimité.

SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON - Aménagement du centre-bourg - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025

Le conseil décide :

- *De présenter à l'appel à projets commun DETR-DSIL 2025 l'opération d'aménagement du centre bourg de la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon ;*
- *D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

PERRECY-LES-FORGES - Aménagement de la Place de la Poterie - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025

Le conseil décide :

- *De présenter à l'appel à projets commun DETR-DSIL 2025 l'opération d'aménagement de la place de la Poterie de la commune de Perrecy-les-Forges ;*
- *D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

LE CREUSOT - Aménagement partiel de la rue de Chanzy - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL pour 2025

Le conseil décide :

- *De présenter à l'appel à projets commun DETR-DSIL 2025 l'opération d'aménagement partiel de la rue de Chanzy au Creusot ;*
- *D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Contrat de ville 2015-2023 - Approbation du rapport politique de la ville 2023

M. le Président.- Le contrat de ville avec le rapport politique de la ville 2023, je dis bien 2023, pas 2024 présenté par Bernard DURAND de manière synthétique, merci.

M. Bernard DURAND.- Oui, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport récurrent qui a été adopté par les 3 conseils municipaux, Le Creusot, Montceau et Torcy et qui normalement a dû être présenté au Conseil d'habitants ou au Conseil citoyen. Je rappelle que ce sont les villes qui mettent en œuvre le contrat de ville, contrat politique de la ville ; que la trame de ce rapport est définie selon les demandes de l'État et se décline en 2 parties. Je rappelle oui que c'est le rapport des actions 2023, c'est-à-dire N-2. On est déjà dans l'appel à projet 2025. Donc il s'agit de lancer un contrat de ville puisque vous savez qu'on a, on est sur un nouveau contrat de ville engagement 2030. C'est là

l'ancien contrat de ville, sur les anciens périmètres, puisque vous savez que les périmètres ont été un peu revus et pour certains n'existent plus, d'autres sont rentrés. La structuration du rapport est ainsi faite. La première partie, la plus développée, liée à l'appel à projets 2023 avec l'ensemble de la programmation, les chiffres clés de cet appel à projets et le compte rendu des actions par piliers. La 2^{ème} partie, il s'agit du bilan des autres dispositifs politiques de la ville. À savoir, le raid aventure, le renouvellement urbain et l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Et enfin, vous trouverez le rapport lié à la DSU, la dotation de solidarité urbaine sur Le Creusot et Montceau. Sur la première partie qui relate l'appel à projets 2023, notons qu'il y a eu 61 actions de réalisées pour une somme globale de 453 787 €. Je rappelle qu'il s'agit d'un financement additionnel à la politique de droit commun. C'est un financement État, région, CAF et Communauté Urbaine dont je rappelle aussi la participation s'élève à 109 300 €. Je le redis aussi, c'est une somme qui a triplé depuis le début de ce mandat. Les 61 actions sont réparties ainsi sur les 4 axes définis, emploi-insertion, vous avez eu 13 actions menées dont 2 nouvelles. Cohésion sociale, c'est toujours le volume le plus important des actions, 36 actions menées, dont 16 nouvelles. Cadre de vie, 7 actions menées dont 4 nouvelles. Et égalité femmes hommes, 5 actions menées dont 3 nouvelles. Je donne pour illustrer 3 exemples d'actions initiées par les villes, c'est le bel été à Torcy, l'été du lac à Montceau et enfin l'Homme debout au Creusot dans le cadre du Festival des beaux bagages. 3 exemples d'actions menées par les associations, l'action de Unis-cité, Diffuseur de solidarité, qui a proposé des découvertes de métiers, l'action de BGE « on ne naît pas entrepreneurs, on le devient, qui est aussi la promotion et la découverte de métiers. Et puis l'action menée par AgIRE « Des quartiers à ma ville, la langue française en pratique », qui consiste à améliorer la pratique du français dans l'optique de se rapprocher de l'emploi. Vous avez bien sûr dans le rapport, le détail de toutes ces actions. Je n'oublie pas de mentionner les actions de réussite éducative, les PRE, les chantiers jeunes, les vacances apprenantes. Sur la 2^{ème} partie, vous avez les dispositifs des actions pour les quartiers dans le financement de droit commun, le Raid aventure dans les quartiers qui est une rencontre entre jeunes, police nationale, police municipale, gendarmerie, pompiers. Les actions liées au renouvellement urbain et puis les actions liées à la TFPB avec les bailleurs sociaux, c'est souvent du renforcement de gardiennage, des formations spécifiques à la gestion des conflits, du renforcement du nettoyage. Mais vous avez là aussi des tableaux détaillés. Et puis à la fin donc comme je l'ai dit, les 2 rapports qui sont liés à la DSU. Donc ce rapport je l'ai résumé bien sûr, mais, assez succinctement, mais ce sont des rapports que vous avez lus, je suis sûr en détail et vous avez vu qu'ils sont très complets. Et il est proposé par ce rapport en Communauté Urbaine d'acter le rapport 2023. Et avant de terminer, je voudrais quand même remercier l'équipe de la Communauté Urbaine qui s'occupe de ce dossier et qui le met en forme. Les personnels en responsabilité au niveau des villes, je nommerai : Sonia, Isabelle, Vincent qui mettent en œuvre l'ensemble des actions. Bien sûr, l'ensemble des partenaires. Mes collègues en charge de cette thématique au niveau des villes que j'ai assez sollicités ces dernières années. Et bien sûr, je n'oublie pas le chargé de mission au niveau de la sous-préfecture, Karim ANIMI, qui fait un travail considérable, bien sûr sous l'œil attentif du sous-préfet. Sans eux, rien ne serait possible. C'est pour ça que je me permets de les citer. Voilà, merci de votre attention.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole avant qu'on prenne acte ? Je n'en vois pas. Donc nous considérons la prise d'actes du rapport présenté par notre collègue, puisque ce n'est pas un vote formel. Très bien, merci beaucoup.

Contrat de ville 2015-2023 - Approbation du rapport politique de la ville 2023

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport 2023 de la politique de la ville.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à communiquer au représentant de l'Etat, ledit rapport.*

Observations : Prise d'acte.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Recyclerie communautaire - Qualification de "service d'intérêt économique général" au sens de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

M. le Président.- Sujet maintenant sur la recyclerie communautaire, qualification de service d'intérêt économique général. J'en ai parlé dans mon propos liminaire. Jean François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, chers collègues, nous entrons dans la dernière ligne droite de ce projet-phare pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Et donc, les travaux dans le bâtiment de la recyclerie vont s'achever dans quelques semaines. Et comme l'a évoqué le Président dans son propos liminaire, il s'agit aussi d'en faire un vecteur d'insertion professionnelle. Prolonger la durée de vie des objets fait aussi partie d'une politique responsable visant à plus de circularité. Le développement de compétences en lien avec les réparations est donc essentiel à notre territoire. À cette fin, il convient de qualifier la recyclerie et son écosystème comme un service d'intérêt économique général avec 3 grands principes : le principe de non-discrimination à l'égalité d'accès, un principe de proportionnalité - c'est à dire qu'on va accompagner financièrement la structure jusqu'à ce qu'elle puisse être autonome en termes d'équilibre financier - et enfin la liberté d'entreprendre avec un contrôle en corollaire, de façon à veiller à ce que nos fonds soient bien utilisés. Voilà. Et pour conclure, il nous faut donc aussi autoriser le lancement des procédures de désignation d'un futur exploitant. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions avant de passer ? Alors c'est quoi ? C'est un vote là ? Je crois ? Oui, c'est un vote là. Non, pas de question. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Recyclerie communautaire - Qualification de "service d'intérêt économique général" au sens de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

Le conseil décide :

- Désigne la recyclerie communautaire et son écosystème comme un service d'intérêt économique général au sens de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).
- Autorise le lancement des procédures de désignation du futur exploitant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. CUCM - Kit événement zéro déchet - Mise à jour des conditions de mise à disposition

M. le Président.- La suivante sans présentation qui est la mise à jour des conditions de mise à disposition concernant le kit événement zéro déchet. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

CUCM - Kit événement zéro déchet - Mise à jour des conditions de mise à disposition

Le conseil décide :

- D'approuver les termes modifiés des conditions particulières et générales de mise à disposition du kit événement Zéro Déchet

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Signature du contrat opérationnel de mobilité du bassin de la Communauté Urbaine et adoption du statut de "partenaire associé"

M. le Président.- Chapitre proximité, signature du contrat opérationnel de mobilité du bassin de la Communauté Urbaine avec des partenaires associés. Alors par précaution, je ferai sortir les 2 conseillers régionaux Jean-Claude LAGRANGE et Laetitia MARTINEZ. Je ne suis pas certain qu'il y ait une prise légale d'intérêt, mais on ne sait jamais, merci. Vas-y c'est à toi.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, merci, Monsieur le Président. Écoutez, je vais être, je vais être très court. Vous savez que la Région est organisatrice de premier rang de la mobilité sur le territoire et puis en même temps architecte, comme se plaît à le répéter le vice-président en mobilité à la Région, architecte de l'organisation. Bon mais enfin pour ce faire, et puis avec et en cohérence avec la loi LOM, bien entendu, que je ne vais pas redétailler ce soir. Ils ont créé 35 bassins de mobilité qui répondent tout simplement à des critères géographiques. Nous sommes nous, au niveau de la CUCM, un bassin de mobilité à part entière bien entendu. Donc annuellement nous sommes concertés. Pourquoi cette concertation ? Pour évoquer les aménagements, les avancées régionales, présenter les dispositifs et puis pouvoir évoquer effectivement nos attentes en matière de mobilité. Ça concerne bien entendu le transport régulier, ça concerne le transport scolaire, ça concerne le transport à la demande et toutes les mobilités actives et solidaires. Un point important quand même, c'est que le versement mobilité est quand même devenu un sujet important dans les discussions que nous avons. Et puis ce contrat de mobilité m'invite tout simplement à assurer, je dirais, la coordination à l'échelle de la Région, tant au niveau de la politique tarifaire que de la qualité des services, la qualité de l'information dispensée à tous les usagers. Voilà. Moi je tiens quand même, à titre personnel, et je pense que j'aurais l'aval du Président, lors de nos rencontres peut-être à intégrer rapidement le domaine de la mobilité solidaire en faveur des personnes vulnérables tant sur le plan social qu'économique. Parce que je crois que c'est important et là on doit arriver à un résultat et une prise de conscience à l'échelle de la Région. Et puis bien entendu, nous sommes associés aussi à tous les bassins de mobilité qui jouxtent la Communauté Urbaine. Je pense au Grands Autunois, au Grand Chalon ou aux côtés de la...alors, excusez-moi de Charolles, voilà, le Grand Charolais, voilà le Grand Charolais. Voilà. Voilà. Donc effectivement bon, c'est un contrat qui est intéressant parce que ça permet de croiser les regards en termes de mobilité, on a intérêt à y être associés au maximum.

M. le Président.- Questions ? Prises de parole ? Non, oui, Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- On n'a pas cité dans les types de transport : le transport estival. On va dire que c'est le transport un petit peu un transport à la demande parce qu'on en a quand même des transports. Alors je ne sais pas si on dit estival ou estivaux. Non, je ne sais plus. On en a quand même entre les différents quartiers tout ça.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, alors attendez, vous voulez parler des transports intramuros ? Ah d'accord oui ça c'est un peu exceptionnel, c'est quelque chose que nous...

Mme Marie-Claude JARROT.- Exceptionnel, mais quand on sait que l'Été du lac et sans doute les choses au Creusot aussi, il y a des enfants de toutes les communes environnantes de Montceau.

M. Daniel MEUNIER.- Ça, c'est quelque chose...

Mme Marie-Claude JARROT.- C'est une suggestion, oui.

M. Daniel MEUNIER.- Non, c'est quelque chose qu'on peut traiter effectivement de manière interne au niveau de la CUCM, mais qui n'intéressera pas forcément tout le bassin de mobilité.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui, enfin, c'est quand même de plus en plus important, parce que on nous le demande... Venir au centre nautique l'été. Enfin...

M. Daniel MEUNIER.- Il y a une demande de la jeunesse, tout à fait, oui.

Mme Marie-Claude JARROT.- Je me permets de dire qu'il faut bien qu'on intègre ça.

M. le Président.- Très bien. Merci. D'autres prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Signature du contrat opérationnel de mobilité du bassin de la Communauté Urbaine et adoption du statut de "partenaire associé"

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes du contrat opérationnel de mobilité du bassin de la CUCM à intervenir avec la Région Bourgogne Franche-Comté ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs pluriannuelle ;*
- *D'acter le statut de « partenaire associé » pour les contrats opérationnels de mobilité des bassins limitrophes.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Claude LAGRANGE et Madame Laëtitia MARTINEZ, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Délégation de service public de transports urbains - Signature de la modification n°4

3. Services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM et prestations exceptionnelles de transport - autorisation préalable de signature de marchés publics passés en appel d'offres ouvert

M. le Président.- Voilà nos collègues peuvent rentrer. 2 délibérations concernant la délégation de service public de transport urbain, c'est la modification numéro 4 et ensuite les dessertes des établissements scolaires. Je vais laisser Daniel MEUNIER présenter les deux.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Président, écoutez cette modification, je vous dis tout de suite qu'on s'en serait fort bien passé toutes et tous. C'est quelque chose qui - le Président et moi on a croisé nos regards fréquemment sur ce sujet - mais qui finit effectivement par véritablement énerver. Donc c'est tout simplement une modification qui fait suite aux changements relatifs à la desserte des TGV, aux gares TGV, Le Creusot-Montceau. C'est un sujet sur lequel vous savez, on porte une attention particulière. Mais il faut savoir quand même que la SNCF a opéré plusieurs suppressions d'arrêt en gare qui impactent bien entendu aussi nos lignes urbaines et nos lignes de TAD. Il y a quand même eu la suppression du TGV de 22h56 les vendredis dimanches. Après c'est la suppression de l'arrêt du TGV 6601 Paris Lyon tous les jours sauf le dimanche. Et puis ils ont ajouté un arrêt à 07h40 sur le TGV 6641 pardon Paris Lyon tous les jours sauf le dimanche. Certes, ce sont des modifications, mais qui impactent considérablement tous les pendulaires entre Lyon et Paris. Alors nous, on est obligés de revoir bien entendu suite à cela notre transport urbain en raison des décalages de tournées. Donc, ce sont des ajustements qui représentent quand même 40 000 € à l'année. Ce sont des décalages qui sont bien entendu nécessaires. On est obligés d'être adaptatif, puisque des salariés ont besoin de ce transport pour rejoindre différents sites. Aujourd'hui, même moi j'ai signé un courrier à destination de SNCF voyageurs pour dénoncer un petit peu le manque de concertation sur le sujet et le manque de communication. Parce qu'il faut savoir qu'on a été avertis de tous ces changements par l'intermédiaire de notre délégataire Transdev pour tout vous dire. Aucune communication en amont. Le Président n'a absolument pas été alerté sur ces changements qui, je le rappelle quand même... de ces changements découlent quand même des difficultés pour les usagers, donc des décisions drastiques qui impactent les voyageurs. Moi, je souhaite que dans un avenir très proche, et bien on ait quand même, non pas une négociation, mais au moins une communication et un travail un peu plus collaboratif sur ces sujets avec la SNCF.

Et puis concernant là, je serai beaucoup plus court sur les marchés publics, transport scolaire, là il nous faut tout simplement donner l'autorisation au Président de signer les futurs marchés publics en matière de transport scolaire parce que notre marché actuel arrive à son terme le 31 août 2025 prochain. Il nous faut donc lancer le renouvellement ce premier trimestre pour 6 ans à compter du 1 septembre 2025. Ceci pour un montant estimatif de 27 722 873,00 € hors taxes. Je ne vais pas rentrer dans le détail des lots. Tous les lots qui vont composer les marchés correspondent et bien vous l'aurez deviné au secteur des dessertes, des différentes dessertes des établissements scolaires. Voilà pour ce futur marché.

M. le Président.- Merci

M. Daniel MEUNIER.- Je vais peut-être juste ajouter pour information, parce qu'il me semble important de le porter à votre connaissance. Cette semaine, la Communauté en cohérence, en parfaite cohérence avec le CISPD de Montceau, pardon, de Montceau, les services de la Communauté Urbaine en matière de transport et puis le délégataire Transdev organisent sur tous les établissements scolaires, collèges. Ce matin, j'étais au collège Jean Moulin, des

exercices concernant la sécurité à bord des bus. C'est un sujet assez prégnant actuellement. Les élèves sont invités à monter dans l'autobus. On leur expose toutes les mesures de sécurité qui sont dispensées à leur intention. On leur apprend à traverser devant, derrière les bus en faisant attention aux angles morts. Il y a des exercices d'évacuation. Et puis on leur parle aussi bien entendu des sanctions en cas de mauvais comportement à l'intérieur du bus. J'ai noté vraiment que les élèves, que ce soit dans les différents collèges dans lesquels j'ai pu me rendre, sont très attentifs à ce genre de petites leçons. J'espère que nous pourrons poursuivre après sur le secteur du Creusot.

M. le Président. - Très bien, merci. Des prises de parole avant que je mette aux voix ? Non. Non, je mets aux voix les 2 délibérations. Il n'y aura pas de votes distincts ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour, les 2 ? Merci, c'est adopté.

Délégation de service public de transports urbains - Signature de la modification n°4

Le conseil décide :

- *D'autoriser le Président à signer la modification n°4 au contrat de délégation de service public pour les transports urbains*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget Transport.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM et prestations exceptionnelles de transport - autorisation préalable de signature de marchés publics passés en appel d'offres ouvert

Le conseil décide :

- *D'autoriser à titre préalable, Monsieur Le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les marchés publics à intervenir avec les entreprises retenues pour chacun des lots aux termes de la Commission d'Appel d'Offre.*
- *D'imputer les dépenses correspondantes prévues à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Interrogation relative aux enjeux en matière de sécurité publique sur le territoire de la CUCM, suite à l'annonce de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire quant à une potentielle fusion des commissariats de Police de Le Creusot et de Montceau-les-Mines

M. le Président. - Nous avons terminé l'examen des délibérations. Par contre j'ai reçu une question diverse de notre collègue Georges LACOUR. Je lui passe la parole tout de suite.

M. Georges LACOUR. - Merci Monsieur le Président. Lors de son intervention au Conseil départemental le 14 février dernier, le préfet Monsieur Yves Séguy, a présenté le rapport d'activité des services de l'État en Saône-et-Loire pour l'année 2024, dont un projet de fusion des commissariats de police nationale de Montceau et du Creusot. Cette information a été reprise par les médias locaux. On peut s'interroger sur les conséquences de ce regroupement en termes d'effectifs, de sécurité, de proximité, et cetera. On peut s'interroger sur la pertinence des périmètres des services de gendarmerie à l'échelon du territoire de la Communauté Urbaine qui dépend de 4 ou 5 unités différentes. Lors des dernières conférences des maires, vous avez évoqué à plusieurs reprises, Monsieur le Président, un projet de police intercommunale. Certaines communes participent à un CISPD, d'autres s'équipent de caméras de vidéosurveillance. Ces éléments interrogent fortement, pour ce qui concerne l'avenir de l'organisation de la sécurité au sens large sur notre territoire communautaire. Il n'est pas utile de revenir ici sur la prépondérance de ce sujet qui est tout simplement vital. Certes, ces différents organismes relèvent des compétences de l'État pour la police ou la gendarmerie ou des communes pour la police municipale. Néanmoins, in fine, on parle bien de la sécurité des biens

et des personnes, des administrés du territoire de la Communauté Urbaine. On peut légitimement se demander si le territoire de la Communauté Urbaine ne doit pas rapidement se doter de moyens nécessaires à l'organisation de la sécurité de ses habitants et de ses biens et créer un groupe de réflexion pour ne plus subir les décisions de l'État, mais les accompagner pour devenir l'interlocuteur privilégié des forces de police et de gendarmerie locales, pour engager des réflexions en vue de prendre la compétence au niveau communautaire. Merci Président pour votre écoute.

M. le Président.- Merci pour cette question qui est d'actualité. J'ai bien entendu pris connaissance de ce que le préfet avait évoqué à l'assemblée départementale. Je n'ai pas voulu réagir parce que je n'avais pas d'éléments concernant les déclarations qu'il a pu faire, dont celle du regroupement, de la fusion, appelons ça comme on veut des 2 commissariats sur Montceau et sur Le Creusot. Il se trouve que j'ai vu le préfet cette semaine puisqu'il accompagnait le préfet de région et que bien entendu, je l'ai interpellé sur le sujet. Je l'ai interpellé en tant que président de la Communauté Urbaine, bien entendu, et non pas en tant que maire du Creusot, car je le disais tout à l'heure et je le réitère maintenant, nous devons de plus en plus raisonner territoire. C'est comme ça que vous posez la question d'ailleurs. J'ai demandé au préfet si je pouvais faire état de la discussion et de l'échange que j'ai eu avec lui pour le coup, et il m'a donné l'autorisation de le dire ce soir, puisque je lui ai dit que je serai interpellé par une question diverse puisque vous m'avez transmis cette question à propos. Il m'a donc autorisé, et je vais vous dire un petit peu la teneur de notre échange, à la fois ce que je lui ai dit et à la fois ce qu'il m'a répondu. Donc j'ai bien insisté sur le fait que j'avais été surpris et qu'il m'aurait en tout cas paru souhaitable, qu'il échange d'abord avec moi, la maire de Montceau, bien entendu, éventuellement si c'était nécessaire, ou le maire du Creusot, mais en l'occurrence, c'est la même personne en ce qui concerne la Communauté et la ville du Creusot. Rappelant que je ne serai pas, et je n'ai jamais été, sur des positions dogmatiques et que je ne suis pas de toute façon sur une position d'un côté Montceau, de l'autre côté Le Creusot. La sécurité concerne le territoire et que c'est de cette manière que le problème doit être posé, si bien évidemment, l'objectif est de rechercher l'efficience en matière de sécurité sur le territoire par des coopérations qui peuvent être renforcées au sein des 2 commissariats. Alors on peut discuter. Mais quelles sont les modalités ? Sous quelle forme ? Puisque j'ai rappelé quand même à Monsieur le préfet que depuis des années, des années, nous sommes en mode dégradé que ça soit à Montceau ou que ça soit au Creusot, j'étais tout à fait à l'aise pour en parler parce qu'il se trouve qu'avec à la fois Madame le Maire de Montceau, mais aussi avec Gérard GRONFIER qui est en charge la sécurité, avec moi-même, mon adjoint à la sécurité Sébastien GANE, ce sont des sujets qu'on évoque et nous savons très bien que ce soit à Montceau ou que ça soit au Creusot, nous n'avons pas les effectifs que nous devrions avoir sur un territoire comme celui-là et que, sur Le Creusot, il y a bien longtemps qu'on n'a plus de commissaire. Ça fait au moins 15 ans qu'on n'a plus de commissaire au Creusot. Mais bon, il y a un commandant - alors je ne sais plus comment on appelle ça - fonctionnel qui remplit cette fonction-là. Et puis le commissaire de Montceau, il a été amené à assurer l'intérim quand le commandant précédent est parti avant que l'autre arrive. Ça s'est plutôt bien passé. Donc s'il s'agit d'avoir un commissaire pour 2 commissariats, pourquoi pas, mais en aucun cas, ça ne peut être de rationaliser les moyens au nom de l'économie, que ça soit à Montceau ou que ça soit au Creusot et que l'un des 2 commissariats devienne un commissariat bis. Je dis bien l'un des 2, ce n'est pas acceptable, ni côté Montceau, ni côté Creusot, ce n'est pas acceptable pour le territoire. Donc je l'ai rappelé à Monsieur le préfet en disant, et bien maintenant, moi j'attends de voir comment les choses peuvent s'organiser puisque vous l'évoquez. Alors j'ai rappelé quand même que la gendarmerie au Creusot va partir. Je ne m'y suis pas opposé, je ne m'y suis pas opposé. Pourquoi je ne m'y suis pas opposé ? Et bien parce que j'ai le sens aussi des responsabilités et des économies et que quand une gendarmerie neuve va se construire à Montchanin à 4 km du Creusot, demander à ce qu'on maintienne une gendarmerie au Creusot qui ne sera jamais réhabilitée et où les gendarmes travaillent dans de mauvaises conditions, puisque j'ai rencontré aussi les gendarmes pour l'évoquer avec eux. À un moment donné, il faut avoir le sens des responsabilités et dire : et bien très bien, il y a une gendarmerie neuve à Montchanin. Soit. Soit, c'est pour l'intérêt général. Là en l'occurrence, telles que les choses ont été annoncées, je ne considère pas que c'est pour l'intérêt général à ce stade. Et que nous avons besoin de deux commissariats avec des effectifs à la hauteur de ce qu'ils doivent être.

Le préfet a bien entendu ce que je disais, me disant que la fusion des deux commissariats n'était pas une finalité pour lui. Donc il a été plutôt rassurant de ce côté-là. Je lui ai quand même dit que c'est comme ça que les choses avaient été présentées. En tout cas pour lui, il me l'a dit et il m'a autorisé à vous le dire ce soir, la finalité n'est pas le regroupement des deux commissariats. La finalité, pour le préfet, c'est d'avoir peut-être une sorte de mutualisation, mais pas simplement entre Le Creusot et Montceau, mais aussi avec Chalon et, pourquoi pas, Mâcon. Et aussi bien en termes de police que de gendarmerie, puisque dans votre question vous évoquez la gendarmerie, à juste titre puisqu'une partie du territoire communautaire est en zone gendarmerie. Et que moi j'entends ce que vous me dites, les maires ruraux, et bien c'est que les gendarmes vous ne les voyez plus ou très peu, alors qu'avant vous les voyiez davantage. Et ça vous me l'avez dit. Donc je l'ai dit au préfet. J'ai dit, écoutez, aujourd'hui, telle que la

gendarmerie est répartie, je suis désolé, en zone rurale, les gendarmes on ne les voit quasiment plus, donc là aussi il y a eu une baisse d'effectifs et on ne peut pas continuer comme ça à être un territoire sacrifié. Et nous sommes prêts à discuter. Moi, en tant que président de la Communauté Urbaine, je suis prêt à discuter sur des évolutions. Mais la condition doit être posée de telle manière qu'en aucun cas ça ne peut être une diminution d'effectifs, mais, bien au contraire, d'augmentations d'effectifs, à la fois en termes de police que de gendarmerie. Et à ce moment-là on peut engager des discussions sur comment la mutualisation peut se faire, y compris avec Chalon, y compris pourquoi pas avec les forces qui sont à Mâcon.

Je rappelle. Je rappelle et je l'ai rappelé au préfet que ça fait des années que nous n'avons plus de BAC ni au Creusot ni à Montceau. Et qu'aujourd'hui la mutualisation elle existe déjà parce que les policiers du Creusot sont amenés à aller à Montceau pour intervenir et inversement. Donc la mutualisation on connaît, on l'a fait déjà et que s'il y a une intervention qui doit se faire à Montceau ou à l'inverse au Creusot avec le renfort des policiers de Montceau et du Creusot et qu'en même temps il y a une autre intervention à venir, notamment le soir, et bien on n'est pas en capacité de le faire. Donc ça montre la fragilité que nous avons sur un territoire qui est en plein développement économique, sur un territoire qui voit s'implanter des entreprises qui ont besoin de sécurité. On parlait de Jimmy tout à l'heure. Le nucléaire : besoin de sécurité. MCGP, joaillerie de luxe : besoin de sécurité. Donc comment on va garantir la sécurité si à un moment donné, on continue de vouloir rationaliser les choses ? Le préfet a été plutôt rassurant en disant qu'il va travailler, il va travailler au renforcement, à une mutualisation pourquoi pas, que la finalité n'était pas la fusion des deux commissariats et que l'un des deux devienne le commissariat subdivisionnaire ou bis de l'autre, parce que ça, ce n'est pas acceptable. Et donc oui, il faut engager un travail, pourquoi pas ? Alors vous savez, la fusion des commissariats, ça fait des années qu'on en parle, à chaque fois on en parle, mais ça ne se fait jamais. Je ne dis pas que ça ne se fera pas, mais en tout cas la question elle est posée, mais elle n'est pas posée, moi je ne veux pas qu'on la pose, je ne veux pas qu'on la pose, sur l'objectif final, c'est la fusion des deux commissariats. Ça, ce n'est pas acceptable et donc ça va dans le sens de ce que vous dites. Mais ça concerne également la gendarmerie.

Sur l'affaire des polices municipales que vous évoquez, effectivement, j'ai souhaité avec les maires engager une réflexion pour, pourquoi pas, envisager une police intercommunale. D'autres territoires l'ont fait, pas beaucoup, mais certains l'ont fait. Vous savez que la sécurité est quelque chose qui me tient à cœur, que j'y travaille beaucoup et donc j'ai souhaité poser le sujet sur la table avec les maires. Et puis peut-être de cheminer pour arriver à termes - quand je ne sais pas - à une police intercommunale qui ne viendrait pas remplacer la police municipale existante. Absolument pas, mais qui viendrait peut-être sur ses compétences, à elle, à la Communauté, pourrait intervenir sur les gens du voyage, pourrait intervenir sur les déchets, pourrait intervenir sur ses propres compétences, le transport, et cetera. Pourquoi pas envisager une mutualisation aussi, au travers de conventions pour venir en renfort des polices municipales existantes lors de certains événements. Et pourquoi pas, imaginer une convention avec des maires ruraux qui n'ont pas de police municipale, qui pourraient demander l'intervention de la police intercommunale à certains moments de l'année, pour certains événements aussi. Ça, c'est ce qui est posé sur la table. On a déjà eu plusieurs réunions, on avance petit à petit, mais, encore une fois, la finalité ce sera peut-être non, il n'y aura pas de police intercommunale. En tout cas, moi, je n'en fais pas un objectif absolu. Je dis simplement que se poser la question est quelque chose qui est de nature logique aujourd'hui et c'est ce que vous faites puisque vous la posez. Est-ce que la Communauté Urbaine doit être un interlocuteur avec les services de l'État pour parler de sécurité ? Ma réponse est catégorique, oui, bien entendu. On a des CISPD aujourd'hui, vous l'avez dit dans votre intervention. On a deux CISPD, sur chaque bassin, moi, je pense qu'à termes, là aussi, il faut un seul et même CISPD parce que nous avons les mêmes problématiques, les mêmes. Et puis je pense qu'on gagnerait en efficacité. Mais ça reste à débattre là aussi. Mais la Communauté Urbaine peut être aussi dotée d'un seul CISPD. On parlait des transports, on a les mêmes problématiques, les mêmes. Donc avoir un seul CISPD permet de regrouper tous les acteurs de la sécurité, de la prévention dans une seule et même instance. Et puis, parce que nous raisonnons de plus en plus territorial. Donc la question elle est posée. Est-ce que la Communauté doit prendre les compétences de sécurité ? Je l'ai évoqué tout à l'heure au travers non pas de la sécurité, mais de la tranquillité publique avec éventuellement une police municipale. Mais la question de la sécurité est une prérogative de l'État. Et elle doit rester une prérogative de l'État et que les polices municipales ou intercommunales interviennent aux côtés des polices, oui, mais la question de la sécurité reste une prérogative de l'État. Comme l'a rappelé très justement le Conseil constitutionnel. Donc ce ne sont pas les villes qui ont les compétences de sécurité, ce ne sont pas les intercommunalités qui ont les compétences de sécurité. En revanche, nous travaillons sur la tranquillité publique et il me semble, je l'ai dit au préfet, qu'à la fois la ville du Creusot, à la fois la ville de Montceau ont mis quand même beaucoup de moyens sur la tranquillité publique. Beaucoup, beaucoup. Nous avons une police municipale qui est sensiblement la même en nombre. J'ai regardé, je ne parle pas des ASVP, je parle des policiers municipaux. Nous avons équipé certains secteurs de ville de caméras. Nous avons des médiateurs, nous avons, nous avons investi beaucoup en matière de tranquillité publique, comme beaucoup de villes d'ailleurs. Mais j'ai fait comprendre au préfet qu'on ne peut pas continuer à nous laisser seuls, parce qu'on se sent

bien seul à un moment donné. Les subventions pour équiper les caméras, c'est quasiment terminé. Aujourd'hui un maire qui est bien au courant là, le maire de Gourdon, Marc REPY, il a vu la réponse qu'il a eu pour mettre des caméras sur sa commune. Donc on nous laisse seuls à un moment donné. Moi, c'est bien gentil de dire la police municipale, c'est la 3^{ème} force de sécurité intérieure, mais qu'on ne laisse pas les maires tout seuls quand même. Donc discuter, oui, c'est nécessaire. Que la Communauté Urbaine soit également un interlocuteur pour l'État, oui, ça devient indispensable parce que nous raisonnons à l'échelle intercommunale. Parce que je sais qu'on n'a pas de point de vue divergent entre la ville de Montceau et entre la ville du Creusot sur comment nous devons travailler. Et que les zones de gendarmerie soient renforcées également paraît une nécessité avant même d'imaginer, avant même d'imaginer que certaines zones passent de police à gendarmerie ou de gendarmerie à police. C'est comme ça qu'on doit poser le problème. Je pense que le préfet l'a entendu. En tout cas, j'ai été, je vous le dis, très clair sur la position qui est la mienne en tant que président de la Communauté Urbaine, de manière que nous puissions travailler dans de bonnes conditions pour améliorer la sécurité sur le territoire.

On parlait des gendarmes tout à l'heure. Je parlais des 2 implantations. Jimmy - MCGP, c'est en zone gendarmerie puisque c'est à Torcy, c'est en zone police, pardon, parce que c'est à Torcy. Il y en aura d'autres qui vont arriver d'implantation qui vont être en zone de gendarmerie, donc comment on fait ? Qui se répartit ? Comment le travail se passe alors ? Le préfet là-dessus a aussi été rassurant et je pense que ça va dans le bon sens. C'est qu'il dit, moi je raisonne à la fois en termes de police et de gendarmes, c'est à dire si mutualisation il doit y avoir entre territoires, c'est à la fois au niveau gendarmerie et au niveau police. Voilà ce que j'ai dit. J'espère que ça répond à vos interrogations, mais en tout cas, la question était tout à fait pertinente parce qu'elle est d'actualité. Encore une fois, je n'ai pas voulu réagir tout de suite parce que j'attendais d'avoir cet échange avec le préfet.

J'ai quand même alerté le préfet sur un élément qui ne nous concerne pas, c'est plutôt à l'échelle nationale. Mais je le dis ici, pour y travailler très souvent sur ces sujets, et pour échanger avec d'autres maires ailleurs. Je pense que la doctrine aujourd'hui adoptée par Monsieur RETAILLEAU est à l'inverse de la doctrine qu'avait adopté Monsieur DARMANIN. Je m'explique. Monsieur DARMANIN, au travers des contrats de sécurité intégrés, avait dit aux villes : aidez-vous vous-même et l'État vous aidera. En clair, recrutez des policiers municipaux, installez des caméras et à ce moment-là vous aurez plus de police nationale, vous aurez plus de gendarmes, vous aurez plus. C'était ça la doctrine DARMANIN, qui l'a assumée. D'ailleurs chacun a signé, pas signé, peu importe. La doctrine de Monsieur RETAILLEAU, elle, elle est l'inverse et certains commencent à s'en apercevoir. C'est à dire le plus vous avez de policiers municipaux, le moins vous risquez d'avoir de renfort de police nationale, dans un souci justement d'économie. Mais à la limite, je dirais, je serais plus favorable à cette doctrine qu'à la précédente, c'est à dire plus de justice quelque-part. Ceux qui ont le moins de moyens auraient plus de policiers nationaux. Ceux qui ont déjà beaucoup de moyens en auraient moins. Là on serait sur une véritable équité des territoires. Si c'est ça, si c'est ça, et bien je pense qu'on va plutôt dans le bon sens. Ce n'est pas confirmé aujourd'hui, mais je crois le percevoir, donc nous verrons bien comment ça se traduit. Mais on aura beau mettre tous les policiers municipaux qu'on veut, ce n'est pas ça qui va régler tous les problèmes non plus, que ce soient des policiers municipaux ou intercommunaux, nous le savons, nous voyons bien ce qui se passe. Il y a des villes qui sont extrêmement bien dotées en policiers municipaux. Et bien la ville de Mâcon par exemple. Vous avez vu ce qui s'est passé à Mâcon ? Donc il en faut, il en faut, mais ce que je dis, moi, dans les différentes réunions que j'ai dans les ministères ou à l'Assemblée nationale ou au Sénat, c'est de dire, arrêtons de laisser croire à nos habitants, aux concitoyens, que le plus nous aurons de policiers municipaux, le moins nous aurons de difficultés de délinquance, et cetera, de narcotrafic et de et de je ne sais quoi. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai.

Donc voilà un petit peu la teneur des échanges que j'ai eus avec le préfet. Bon j'ai essayé de faire synthétique, ça a été un petit peu plus long, mais en tout cas vous voyez l'état d'esprit. Et c'est vrai que le fait d'être un interlocuteur, c'est à dire à l'échelle territoriale, sans exclure les maires - attention, sans exclure les maires - quels que soient les maires d'ailleurs - mais que la Communauté en tant que territoire soit aussi un interlocuteur me paraît nécessaire. Sinon on va retomber dans une guerre de territoire qui n'aurait aucun sens, aucun sens. Voilà ce que j'ai souhaité dire à Monsieur le préfet et dans l'état d'esprit, je crois que nous devons travailler et je vais suivre ça de près bien entendu. Voilà alors... Jean-Claude LAGRANGE. Marie-Claude JARROT.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Oui, merci Président d'amener un sujet qui est effectivement très grave. On voit bien que la question de la sécurité des entreprises est une chose, la sécurité des habitants aussi. Moi j'étais très surpris. Je lui ai parlé aussi au préfet. Il a quand même reconnu qu'en matière de concertation, on pouvait faire mieux, parce que 15 jours avant on proposait déjà de mettre Sanvignes en zone gendarmerie. J'ai des élus, ils ne vont pas découvrir ça un jour par le biais d'une déclaration de presse, et cetera. Donc il faut effectivement, je ne suis pas un des plus performant sur ces questions-là, mais on vient de signer chez le Sous-préfet, Gérard GRONFIER peut en témoigner, du travail sur la mise en place de caméras, de réseaux interconnectés. Moi, à l'échelle simplement du bassin minier et sans opposer de bassin, bassin sud, de se poser la question ensemble. C'est pour ça que j'ai interpellé,

mais sans voix de presse ni rien, je ne pensais même pas en parler forcément ce soir pour que, au moins à l'échelle du bassin sud, avec tout ce qu'on fait en termes de CISPD, on ne casse pas d'un seul coup, parce que ça va partir dans tous les sens quoi. Avec ce qui avait été dit au dernier CISPD, je pense que Marie-Claude JARROT et Gérard GRONFIER peuvent en témoigner, qu'il y ait des rapprochements effectivement, soit au travers du CISPD, avec le bassin du Creusot, et cetera, parce que les problématiques sont les mêmes. Mais honnêtement Sanvignes n'apparaît pas comme une cité forcément très concernée. Je rappelle quand même, ce n'est pas très glorieux d'avoir les CRS 43 qui viennent dans une cité. Et on voit bien que les problématiques aujourd'hui de narcotrafiquants, et cetera - tu connais mieux ça que moi David - on ne va pas les régler en doublant nos policiers municipaux, ni en rattachant Sanvignes à Etang-sur-Arroux ou je ne sais pas où quoi. Donc il faut vraiment qu'on travaille à l'échelle du bassin ensemble et avec de la concertation. Il était un peu plus penaud. Alors peut-être tu l'avais vu avant ? Moi je n'en sais rien, mais il m'a dit oui, il faut qu'on fasse de la concertation. Ce n'est quand même pas par un biais de voix de presse qu'on apprend des choses aussi importantes, quoi. Voilà.

M. le Président.- Merci. Marie-Claude JARROT puis Yohann CASSIER.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui, merci. Alors moi je partage un certain nombre de points de vue, avec vous, Monsieur le Président, je partage un certain nombre de points de vue. Simplement, je voudrais dire que, pour moi, l'efficacité de nos polices municipales et l'efficacité en termes de tranquillité publique - vous avez dit que la sécurité c'était l'État, on est bien d'accord - c'est quand même la proximité. La proximité en termes de tranquillité publique, il faut qu'on organise cette proximité sur un bassin. Je ne crois pas à une efficacité au niveau de toute la Communauté Urbaine en termes de tranquillité publique. Deuxième point, je partage votre avis sur la problématique de certaines polices qu'on pourrait nommer « police intercommunale ». Charge à nous de bien nous organiser. Notamment les brigades vertes. Les brigades vertes, c'est à dire - vous avez cité, vous avez cité les déchets - je crois qu'il est urgent que l'on s'organise au niveau de la compétence et en plus communautaire, que l'on s'organise pour le ramassage des déchets, enfin on va dire des dépôts sauvages, excusez-moi, je devrais dire dépôts sauvages. Parce que là c'est insupportable, absolument insupportable. D'ailleurs, je vais vous solliciter Monsieur le Président, pour qu'on puisse travailler sur cette problématique-là. Je crois que nos deux DGS ont déjà... enfin se sont vus. Enfin, vous en avez parlé sur cette problématique des dépôts sauvages ? C'est donc... moi, je préconise au niveau intercommunal, même si on a deux bassins, une brigade verte qui pourrait s'occuper tous les jours, tous les jours, tous les jours de la problématique des dépôts sauvages. La même chose, Monsieur le Président, moi je partage complètement, complètement votre avis que vous avez donné à Monsieur le préfet et qui m'en a parlé, mais il y a longtemps sur les gens du voyage. Ça suffit. On ne va pas remettre de l'argent de la rue de Nancy sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Vous avez raison, on est hors la loi et bien on l'assume. Complètement. On ne peut pas continuer à mettre de l'argent comme la Communauté a mis. Je crois que c'était plus de 200 000 € sur la rue de Nancy, voire beaucoup, plus voire beaucoup plus. Et pour que ça soit systématiquement vandalisé, on ne peut pas, on ne peut pas continuer comme ça. Donc moi je suis complètement solidaire de votre position. Vous avez raison aussi pour le...justement gérer sur ce territoire, la délinquance économique. On va avoir un problème de délinquance économique par rapport à nos zones économiques. On est un territoire d'industrie, donc on est un territoire où on intéresse les délinquants pour des raisons économiques. Donc il faudra qu'on s'organise et là il faudra bien qu'on s'organise avec la gendarmerie aussi. Et puis, vous avez évoqué beaucoup, et je partage complètement votre avis, beaucoup de policiers municipaux, c'est plus de tranquillité. Non, non, ce n'est pas comme ça que ça s'organise, ce n'est pas comme ça que ça s'organise. Faudrait-il encore, faudrait-il encore que quand les gens appellent la nuit, nos policiers municipaux, ils ne sont pas chargés de travailler la nuit, ils sont chargés de tranquillité publique, ils ne sont pas chargés de sécurité publique. Quand les gens appellent la nuit, faudrait-il encore qu'on ne leur réponde pas - et ça je m'en suis ouverte plusieurs fois auprès du préfet et du commissaire : ah bah on est désolés, on ne peut pas venir parce qu'on est tout seul. Non mais enfin c'est impensable de répondre ça. Donc on a besoin nous sur les territoires, nous les maires, on a besoin sur les territoires, d'une cohésion de territoire avec l'EPCI, ça oui je suis d'accord. Mais on a aussi besoin que la police municipale fonctionne avec la police nationale et avec la gendarmerie pour qu'il y ait cette efficacité dont vous avez parlé en termes de tranquillité et de sécurité. Parce que nos concitoyens, ils ont besoin d'être en sécurité, ils ont besoin... Et ce sentiment d'insécurité, c'est quand on répond comme ça la nuit à nos concitoyens, que ce sentiment de sécurité, il augmente. Donc ils ont besoin de ça. Ça, c'est déterminant : du travail ensemble. Et puis ils ont aussi besoin d'une réponse de la justice. C'est un autre sujet mais dont je reparlerai aux personnes.... Enfin on en parle tous. Le continuum avec la justice, c'est une catastrophe, c'est une catastrophe. Et j'assume mes propos, merci.

M. le Président.- Merci. Mais on n'est pas en désaccord du tout, bien au contraire. Sur les points de convergence. Moi je dis qu'il faut raisonner à l'échelle territoriale parce qu'on le veuille ou non aujourd'hui, c'est ce que

j'expliquais tout à l'heure. Nos policiers interviennent sur les deux secteurs. Les policiers du Creusot interviennent à Montceau. Les montcelliens interviennent au Creusot et ça sera de plus en plus parce que ça, à mon avis, c'est irréversible. C'est à dire qu'il y aura des forces qui vont se déplacer, y compris les gendarmes, et cetera. Donc il faut essayer d'avoir une vision un petit peu plus globale, sur le territoire en tout cas. Y compris par rapport au rural et de... moi j'attends des réponses du préfet, à certains moments aussi sur... et bien s'il n'y a pas assez de gendarmes, est-ce que la police est capable d'intervenir sur une zone rurale ? Pourquoi pas après tout ? Bah pourquoi pas. Peut-être qu'il faut arrêter aussi cette séparation à un moment donné entre la gendarmerie et la police. Et bien oui, fût un temps ce n'était pas comme ça et je pense qu'il faut revenir à ce qui se faisait avant. Voilà bon, en tout cas, sur le fond, j'ai bien compris qu'on était d'accord. Yohann CASSIER.

M. Yohann CASSIER.- Non, Monsieur le Président, chers collègues, non, une intervention peut-être pour resituer la communication de Monsieur le Préfet que j'ai trouvée plus qu'inquiétante. Inquiétante parce qu'on a un projet en cours qui date à Montchanin d'une construction d'une nouvelle gendarmerie et on revient sur un sujet qui était peut-être par le passé sur les deux commissariats. Alors bien évidemment, on peut et je partage l'ensemble des inquiétudes et tout ce qui a été dit, mais au niveau de la gendarmerie à Montchanin, il faut savoir que plus le temps passe, plus la date de construction s'éloigne. Et aujourd'hui je pense, chers collègues, qu'on doit faire bloc. On doit être attentifs à ne pas disperser notre attention et peut-être à rappeler en premier lieu à Monsieur le préfet mais peut-être tous ensemble, que la construction d'une gendarmerie, ce n'est pas que satisfaire les élus, c'est aussi permettre à certains gendarmes de pouvoir trouver des lieux d'habitation qui sont conformes à leurs attentes. Faut savoir aujourd'hui que l'attractivité des gendarmes sur Montchanin est très compliquée. Des logements insalubres qui sont constatés par toutes les personnes, tous les élus, toutes les personnalités qui viennent à la rencontre des forces de l'ordre et je peux vous assurer qu'aujourd'hui pour discuter régulièrement avec eux, ils ont énormément de courage parce que quand ils rentrent chez eux, ils ne sont pas forcément dans les meilleures conditions pour récupérer de leur mission. Un sujet qui doit être le nôtre bien évidemment. C'est un territoire que l'on défend. Les commissariats c'est une chose, la gendarmerie et la construction. Et on peut que se féliciter que le Président de la Communauté, mais aussi le maire du Creusot n'ait pas mis de frein à ce basculement sur la BMO et les forces de l'ordre à Montchanin. Mais force est de constater qu'il ne faut pas se disperser, faut rester concentrés. À ce jour, il n'y a plus de date, plus de date effective alors que le conseil départemental avait donné son accord et celui-ci est toujours engagé. Mais aujourd'hui, c'est l'État qui doit actionner le feu vert pour que la construction de la gendarmerie à Montchanin se déroule. Et on l'attend. Et malheureusement plus le temps passe, plus nos gendarmes se fatiguent et moins on est attractifs. Et la sécurité de nos territoires en dépend. La zone Coriolis. Pour la fréquenter assez régulièrement est assurée par les forces de l'ordre. C'est une présence de gendarmes régulières, à chaque passage, à chaque arrivée, souvent des réservistes et ça augmente au niveau du travail de nos forces de l'ordre. C'est pour ça que je pense qu'une vision globale avec bien évidemment les commissariats. Mais cette construction qui se fait attendre devient plus qu'urgente et alerter Monsieur le Préfet dans ce sens me semble pertinent. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Je n'y manquerai pas, bien entendu, puisque de cette gendarmerie, à Montchanin, les gendarmes en ont besoin. Nous en avons besoin. Et comptez sur moi pour porter la voix des élus de la Communauté sur le sujet de la gendarmerie comme sur celui des commissariats. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure. Et pour répondre complètement à notre collègue Georges LACOUR, qui est la voix d'un certain nombre de maires, je le sais bien entendu, nous allons continuer à travailler au sein de la Communauté Urbaine sur le travail que nous avons déjà engagé, mais aussi sur la manière d'être un interlocuteur vis-à-vis de l'État. Nous le ferons en Conférence des maires parce que c'est l'instance sur laquelle nous devons donner déjà les méthodes de travail. Et puis nous verrons comment nous pouvons travailler avec les services de l'État aux côtés des maires. Et que... mais que la Communauté Urbaine ait toute sa place. Voilà. Merci beaucoup pour ces interventions et pour la question qui a été posée et qui encore une fois était une question d'actualité importante. Nous en avons terminé. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, mes chers collègues, merci.

Interrogation relative aux enjeux en matière de sécurité publique sur le territoire de la CUCM, suite à l'annonce de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire quant à une potentielle fusion des commissariats de Police de Le Creusot et de Montceau-les-Mines

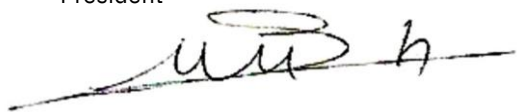
Observations : Pas de vote

- :: - :: - :: - ::

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h30)

David MARTI

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', with a long horizontal stroke extending to the right.

Abdoulkader ATTEYE

Secrétaire de séance